



Gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne

Stratégie 2014-2020



Coordination : Stéphanie Hudin (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels)

Membres du groupe de travail sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne ayant contribué au document :

Loïc Anras (Forum des Marais Atlantiques), Benjamin Bottner (Institution d'aménagement de la Vaine), Pascal Danneels (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels), Alain Dutartre (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture), Hélène Gervais (Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre), Jacques Haury (Agrocampus Rennes Ouest), Stéphanie Hudin (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels), Anne-Charlotte Jean (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne), Isabelle Laroche (Région Poitou-Charentes), Lucien Maman (Agence de l'eau Loire-Bretagne), Sylvie Martinant (Conservatoire d'espaces naturels de la région Auvergne), Roland Matrat (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire), France Mercier (Conservatoire d'espaces naturels de la région Basse-Normandie), Emilie Moine (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Monts du Pilat), Bruno Mounier (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels), Simon Nobilliaux (Conservatoire Botanique National du bassin parisien), Léna Rabin (Forum des Marais Atlantiques), Emmanuelle Sarat (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Union Internationale pour la Conservation de la Nature), Sylvie Varray (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels).

Crédits photographiques de la page de garde :

B.Bottner (IAV), S. Hudin (FCEN), G.Koch, E.Mazaubert, Phonalys-FCEN, J.Thomas (Pollen-Azur Media)

Citation du document :

Coord. Hudin S., Haury J., Matrat R., Anras L. et al., 2014. Gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire – stratégie 2014-2020, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 20 p.



INTRODUCTION	4
--------------	---

CHAPITRE I :

**La prise en compte de la problématique
« espèces exotiques envahissantes » aux différentes échelles** **5**

Contexte **5**

Contexte international	5
Contexte européen	6
Contexte national	6

Le bassin Loire-Bretagne **7**

L'échelle de bassin hydrographique	7
Historique du groupe de travail sur les plantes exotiques envahissantes aquatiques du bassin Loire-Bretagne	7
Le cadre du plan Loire grandeur nature	8
Structuration et objectifs du groupe de travail « bassin Loire-Bretagne »	8
Structuration et objectifs des groupes d'animation territoriale	8
Le plan Loire en devenir	9

CHAPITRE II

**La stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes
du bassin Loire-Bretagne** **10**

**Lignes directrices pour la gestion des espèces exotiques
envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne** **10**

Objectifs **11**

Connaissance et Echanges	11
Veille et intervention précoce	11
Gestion	11
Sensibilisation, Communication, Formation	11

Mise en œuvre et évaluation **12**

Mise en œuvre	12
Programme d'action	12
Evaluation	12

ANNEXES

Définitions **16**

Bibliographie **18**

Ressources Internet **19**

Depuis quelques dizaines d'années, les impacts induits par les invasions biologiques devenues de plus en plus perceptibles ont progressivement conduit à une réflexion commune des chercheurs, des gestionnaires et des décideurs, pour une meilleure efficacité de la gestion des espèces responsables de ces invasions.

Dès le début des années 2000, un réseau d'acteurs confrontés à cette problématique s'est constitué à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Connecté par son réseau hydrographique, ce territoire comporte de nombreux enjeux patrimoniaux et fonctionnels, aussi il est apparu pour les gestionnaires comme l'un des niveaux pertinents de coordination.

L'acquisition de connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces exotiques envahissantes et sur les processus d'invasions biologiques est encore largement nécessaire, mais d'ores et déjà les efforts de gestion et de limitation des impacts doivent être coordonnés et optimisés, pour agir au meilleur coût et avec la plus grande efficacité, notamment par l'échange d'expériences et la mise en place de projets de recherche-développement adaptés.

De nouvelles réglementations sont aujourd'hui en préparation au niveau européen et leurs applications nationales et régionales sont prévues. Dans cette perspective, l'initiative des acteurs du bassin Loire-Bretagne et les travaux menés depuis plus d'une décennie prennent tout leur sens et devraient constituer un avantage pour une application opérationnelle des mesures prises au niveau règlementaire.

Le texte qui suit pose les bases de travail d'une stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Il traite des aspects de connaissance, de prévention, de restauration des écosystèmes, dans une volonté d'articuler les efforts entre les échelles du bassin Loire-Bretagne, les groupes d'animation territoriale et de lien avec les groupes de travail limitrophes du bassin ou de territoires plus larges (national, européen).



© S. Nobilliaux - CBN BP

La prise en compte de la problématique « espèces exotiques envahissantes » aux différentes échelles

Les espèces ont de tout temps évolué en fonction des changements de leur environnement tant biologique que physico- chimique (climat notamment) et se sont déplacées pour coloniser de nouveaux territoires. Le développement des sociétés humaines a concerné presque tous les écosystèmes de la planète, ce qui a eu une influence sur les déplacements de certaines espèces, en les transportant et en les favorisant de manière volontaire ou non.

Certaines de ces espèces, une fois naturalisées, peuvent proliférer, causer des nuisances quelquefois importantes, et poser alors le problème de leur gestion.

En effet, les coûts induits à l'échelle mondiale par ces proliférations sont évalués à hauteur de 1100 milliards d'euros (UICN, 2010). En Europe, près de 1100 espèces exotiques ont été recensées dont 10 à 15% ont des impacts négatifs (programme DAISIE) et engendrent des dépenses annuelles évaluées à au moins 12,5 milliards d'euros dont environ 9,6 milliards correspondent aux dommages et 2,8 milliards aux dépenses de gestion (Kettunen et al. 2009).

Contexte

Contexte international

Lors de la convention sur la diversité biologique (CDB) en 1992, la Convention de Berne constitua un groupe d'experts concernant les espèces dites « invasives » et éditait ses premières recommandations pour la prise en compte à l'échelle internationale des processus d'invasions biologiques.

Dans ces recommandations sont formulés des principes directeurs stipulant que les Parties donnent la priorité "à l'élaboration de stratégies et plan d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes" aux différentes échelles. Ces principes directeurs préconisent une approche en trois phases, fondement de toute mesure portant sur les espèces exotiques envahissantes, à savoir :

- la prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ;
- la détection précoce d'espèces envahissantes nouvellement introduites et la prise de mesures rapides et efficaces permettant leur éradication ;
- la mise en place de mesures de confinement lorsque l'éradication n'est pas possible.

Le traité ratifié la même année par la France a renouvelé les objectifs concernant les espèces exotiques envahissantes lors de la 10ème Conférence des parties à Nagoya : "en 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et priorisées, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de diffusion afin d'éviter leur introduction et leur installation" (Nagoya, 2010).



La prise en compte de la problématique « espèces exotiques envahissantes » aux différentes échelles

Contexte européen

La stratégie européenne de gestion des espèces exotiques invasives (Conseil de l'Europe, 2011) argumentait pour la coordination de la gestion, le partage de l'expérience et la sensibilisation. Le règlement européen de gestion des espèces invasives, adopté par le Conseil européen le 29 septembre 2014, va plus loin en prévoyant l'établissement d'une liste des espèces jugées préoccupantes pour l'Union Européenne d'ici le 1^{er} janvier 2016, pour lesquelles tout commerce, transport ou échange seront interdits et tout risque de dissémination signalé. L'action à l'échelle européenne sera donc essentiellement le partage de lignes directrices d'action (prévention, éradication précoce) mais aussi de gestion des espèces installées et répandues, ainsi que de communication et de sensibilisation.

Les objectifs principaux de ce règlement sont les suivants :

- sensibilisation et assistance auprès du public, des décideurs, chercheurs et autres parties intéressées ;
- collecte, gestion et partage d'informations pour identifier, prévenir et atténuer les risques liés aux espèces exotiques envahissantes ;
- renforcement des cadres politiques, juridiques et administratifs nationaux ;
- coopération et responsabilité régionales entre les Parties à la Convention de Berne ;
- prévention, que ce soit des introductions à la source et à l'arrivée ou la prise de décisions sur les introductions intentionnelles ou accidentelles, associée à la réaction rapide et des plans d'intervention ;
- atténuation d'impacts (à trois phases suivant le principe directeur II de la CDB : éradication, confinement, lutte à long terme) ;
- restauration de la diversité biologique indigène.

Contexte national

Pour mettre en place la politique nationale en matière d'espèces exotiques envahissantes, le ministère chargé de l'écologie s'appuie actuellement sur le MNHN, la FCBN, l'UICN, l'ONCFS et l'ONEMA, principalement, ainsi que sur plusieurs réseaux d'experts, un réseau faune coordonné par le MNHN, un réseau flore coordonné par la FCBN, un réseau outre-mer coordonné par l'UICN et un réseau milieux aquatiques coordonné par le Groupe de travail IBMA.

Une stratégie nationale est en cours d'élaboration et doit s'appuyer sur un comité de pilotage national et des groupes de travail thématiques.

Le bassin Loire-Bretagne

L'échelle de bassin hydrographique

Pour les espèces exotiques envahissantes, les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2010-2015 sont données au chapitre 1 E : « *Contrôler les espèces envahissantes* ». Représentant un cinquième du territoire métropolitain et largement connecté par un réseau hydrographique dense, le bassin de la Loire a été le territoire des premiers projets de coordination et d'échange sur cette problématique, tant à l'échelle du bassin qu'à l'échelle régionale.

Historique du groupe de travail sur les plantes exotiques envahissantes aquatiques du bassin Loire-Bretagne

En 2001, la DREAL des Pays de la Loire organisait la première réunion d'un comité de gestion des plantes aquatiques envahissantes, avec pour but l'échange d'expériences, l'amélioration des connaissances sur ces espèces et de la problématique posée dans les milieux gérés par les collectivités et leurs partenaires.

Sur ce modèle, le groupe de travail de bassin sur les plantes aquatiques envahissantes a été créé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne en 2002. L'échange d'expériences, l'information sur les principales espèces posant problème et l'amélioration des connaissances sur leur biologie et leur écologie faisaient partie dès l'origine des objectifs de ce groupe. Depuis 2007, l'animation du groupe de travail est confiée à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

Elargir la prise en compte de la problématique à la Bretagne est une demande des gestionnaires et le groupe a ainsi été renommé en tant que groupe de travail « Loire-Bretagne ». Cet élargissement est conforté par la cohérence avec le territoire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.



© B. Bottner (AV)



La prise en compte de la problématique « espèces exotiques envahissantes » aux différentes échelles

Le cadre du plan Loire grandeur nature

La qualification de la gestion des plantes exotiques envahissantes en tant que l'une des quatre thématiques prioritaires de la plate-forme « eau, espaces, espèces » du plan Loire grandeur nature (2007-2013), a permis de renforcer l'animation et la coordination sur cette thématique aux échelles du bassin et des territoires (départements, régions, sous-bassins).

Structuration et objectifs du groupe de travail « bassin Loire-Bretagne »

Le groupe de travail de bassin est constitué par les animateurs du groupe, les coordinateurs territoriaux (région, département, sous-bassin versant) du bassin, les chercheurs et experts associés, les partenaires institutionnels et les correspondants des groupes associés. Il bénéficie également de la participation de porteurs de projets de sensibilisation, de gestion sur les espèces exotiques envahissantes. Il a pour but d'échanger sur l'avancée des programmes d'action dans le bassin, sur les expériences de gestion, l'amélioration des connaissances, les besoins en recherche et les résultats des recherches-actions entreprises, ainsi que sur la réalisation d'outils et de méthodologies communs. Toutes ces réalisations sont partagées et rendues disponibles sur un site Internet ouvert au public.

Structuration et objectifs des groupes d'animation territoriale

Des coordinations d'échanges et de travail dans les régions, départements et sous-bassins ont été développées dans le bassin de la Loire et en Bretagne. Animés par des porteurs de projet du territoire concerné, ces groupes comprennent des structures de gestion des milieux naturels, des associations, des scientifiques et experts associés, des collectivités et des institutions du territoire.

Les coordinations de groupe d'animation territoriale mises en place et intégrées au groupe de travail de bassin Loire-Bretagne sont, en fin de plan Loire grandeur nature (2007-2013), les suivantes :

- **En région Pays-de-la Loire**, la DREAL coordonne le comité régional espèces invasives, avec différentes commissions de travail : « science et gestion », « faune », « Hydrocharitacées », « formes terrestres de jussies », « cartographie », « communication »,...
- **En région Poitou-Charentes**, la Région a mis en place un Observatoire régional des plantes exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques (ORENVA) qui fait appel aux compétences de l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) pour la partie « données » et du Forum des Marais Atlantiques (FMA) pour la coordination du réseau d'acteurs et les actions de formation.
- **En région Centre**, un partenariat Cen Centre-CBN Bassin Parisien assure l'animation scientifique et technique d'un groupe sur les plantes exotiques envahissantes.
- **En région Auvergne**, le Cen Auvergne anime et coordonne un groupe de travail régional sur les plantes exotiques envahissantes en partenariat avec le CBN Massif Central et a depuis 2013 une mission pour le développement d'un groupe de travail « faune exotique envahissante » de la région Auvergne.

- En région Basse-Normandie, le CEN Basse-Normandie, en lien avec le comité régional mis en place en 2007 par l'Etat DREAL et la Région, anime et coordonne la mise en œuvre d'une stratégie régionale.
- Sur le territoire du bassin de la Vienne, un dispositif de coordination de la gestion des plantes envahissantes sur le bassin, coordonné par l'EPTB Vienne a été mis en place.
- Dans le département de la Loire, un pôle relais sur les espèces invasives est animé par le CPIE des Monts du Pilat.

Ces groupes assurent une animation locale sur leur territoire de compétence auprès des acteurs de la gestion des milieux naturels et participent au groupe de travail du bassin de la Loire. Avec des objectifs comparables concernant la connaissance (cartographie, liste d'espèces), la mise en place de réseaux de veille (hiérarchisation des espèces), le conseil et le suivi de chantiers de gestion ainsi que la sensibilisation et la formation, les groupes de coordination ont fait évoluer de nombreux outils et produit une grande quantité de documents.

Le plan Loire en devenir

La gestion des plantes exotiques envahissantes a constitué l'une des thématiques prioritaires du plan Loire III (2007-2013). Les besoins des acteurs face aux espèces exotiques envahissantes se sont diversifiés durant cette période et il apparaît à présent nécessaire de coordonner des actions concernant la faune et en particulier certains groupes :



■ Coordination groupe territorial plan Loire
 ■ Autres régions du bassin
 Auteur : FCEN, mai 2014
 Sources : FCEN, GEOFLA © IGN 2012

mammifères, oiseaux, poissons et invertébrés. Tout en se basant sur les initiatives de réseaux mises en place pour la flore et plus récemment sur les vertébrés, la coordination des efforts et des échanges devrait à présent inclure l'ensemble des groupes taxonomiques et permettre de développer une réflexion et un cadre de gestion applicable à certaines espèces animales causant des difficultés déjà identifiées. Pour répondre aux gestionnaires des milieux et au grand public dont les demandes sont sans cesse plus précises et pressantes, il est également nécessaire d'améliorer encore la coordination et la cohérence des actions.

Les actions découlant des objectifs et des propositions de mise en œuvre de cette stratégie de gestion à l'échelle du bassin de la Loire visent à trouver un cadre opérationnel dans le plan Loire IV (2014-2020).

La stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne

La stratégie à l'échelle du bassin Loire-Bretagne repose en priorité sur les actions les plus pertinentes à l'échelle d'un grand bassin hydrographique. Ces actions comportent des lignes directrices communes et des objectifs partagés afin d'optimiser les efforts humains et financiers à mobiliser sur les différentes échelles (bassin Loire-Bretagne, région, département, sous bassin versant, territoire d'un syndicat de rivière...).

Il apparaît aussi nécessaire de coordonner les actions et les échanges concernant l'ensemble des groupes concernés : flore aquatique et terrestre, vertébrés, poissons, invertébrés aquatiques et terrestres. Tout en se basant sur les initiatives de réseau mises en place, les échanges et la coordination devraient porter sur l'ensemble des groupes taxonomiques en n'excluant pas certaines espèces qui posent de réels problèmes.

Lignes directrices pour la gestion des espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne

En accord avec les objectifs de prise en compte des espèces exotiques envahissantes au niveau national et européen, et des travaux réalisés dans le bassin de la Loire depuis la création du groupe de travail en 2002, les lignes directrices sont les suivantes :

- 1 Entretien et **préserv**er les habitats et la fonctionnalité des écosystèmes en prévenant les invasions biologiques.
- 2 Mettre en place des dispositifs de **détection précoce** et de **gestion** prioritaire des espèces invasives avérées émergentes.
- 3 Mettre en place des moyens **d'intervention adaptés** selon l'espèce et les enjeux identifiés de sa gestion.
- 4 Collecter, gérer et partager **les informations** sur les espèces et les méthodologies de gestion grâce à une **interface rigoureuse** entre la recherche et les gestionnaires.
- 5 **Restaurer** les habitats et les **fonctionnalités** des écosystèmes colonisés par ces espèces.
- 6 Sensibiliser et **informer** le public et les partenaires concernés par la problématique.
- 7 **Mutualiser** et **échanger** les expériences de gestion et les connaissances acquises au sein du bassin avec les différentes échelles de prise en compte des espèces exotiques envahissantes **hors bassin**.



© S. Verray

Objectifs

L'objectif général de cette stratégie est de proposer un cadre coordonné de travail pour améliorer la prévention, la gestion et la sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne.

Les objectifs s'appliquent à l'échelle du bassin Loire-Bretagne dans le cadre de la coordination de bassin ainsi qu'aux régions et territoires où une animation pour la coordination locale est organisée ou reste à construire. L'ensemble cherchera la cohérence avec les démarches régionales, nationale et européenne concernant les invasives et plus globalement les politiques publiques liées à la gestion de l'eau et de la biodiversité (SDAGE, Directive Cadre sur l'eau, Directive Habitats, SRCE...).

Les objectifs de cette stratégie coordonnée sont les suivants :

Connaissance et Echanges

- contribuer à la connaissance de la biologie et de la répartition des espèces exotiques envahissantes animales et végétales du bassin Loire-Bretagne ;
- mettre à disposition les éléments permettant de contribuer à une prise de décision efficace et apporter des réponses relatives à l'éradication ou la régulation des espèces exotiques envahissantes ;
- développer la collaboration entre gestionnaires et chercheurs pour améliorer les connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces exotiques envahissantes et les techniques de gestion ;
- améliorer les outils de mutualisation des connaissances.

Veille et intervention précoce (V)

- mettre en place un réseau de veille ;
- diffuser des informations sur les espèces exotiques envahissantes et l'évolution de leur statut ;
- réaliser une intervention précoce sur les foyers émergents.

Gestion

- assurer la cohérence des objectifs de gestion avec les stratégies nationale et européenne ;
- renforcer la synergie de travail à l'échelle du bassin et des territoires d'action des groupes de coordination ;
- améliorer la diffusion des expériences et des techniques de gestion en évaluant les techniques et les résultats en regard de leur transposabilité à d'autres contextes.

Sensibilisation, Communication, Formation

- contribuer à la sensibilisation sur la problématique des invasions biologiques, à la reconnaissance des espèces invasives et aux moyens de les gérer ;
- promouvoir les ressources mises en place à l'échelle du bassin et au niveau *infra* (région, département...) auprès des acteurs, décideurs et gestionnaires ;
- faire le lien avec les stratégies développées par les ministères chargés de l'agriculture et de la santé afin d'améliorer la complémentarité, l'efficacité et l'amplitude des actions.



La stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne

Mise en œuvre et évaluations

Mise en œuvre

La mise en œuvre de cette stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne s'appuie sur les objectifs et sa traduction au travers d'un programme d'actions. Elle repose sur le volontariat du réseau d'acteurs dans le bassin Loire-Bretagne pour être le plus efficace possible (subsidiarité : échelle territoriale locale, ou suppléance lorsque l'échelle du bassin est la plus pertinente). Applicable au travers des actions du groupe bassin et des groupes régionaux, cette stratégie constitue donc un outil de travail pour les coordinateurs dans le bassin, avec ses objectifs et les lignes directrices des actions à réaliser.

La stratégie est une initiative pilote rendue possible grâce aux acteurs du bassin et au soutien des institutions et collectivités engagées, notamment dans le cadre du plan Loire (2014-2020). Cette stratégie a également pour vocation à être partagée et diffusée plus largement vers les autres bassins versants de métropole et en Europe.

Programme d'actions

Cette stratégie se traduit par un ensemble d'actions qui seront menées durant la période 2014-2020.

Un ensemble d'actions est proposé dans le tableau 1 (*ci-contre*). Ces actions feront l'objet d'une déclinaison détaillée au cours de la première année de la stratégie et sont décrites dans les fiches actions du programme d'actions. Elles pourront être révisées à mi-parcours de la mise en œuvre.

Evaluation

L'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie s'appuiera notamment sur la définition d'indicateurs en rapport avec les objectifs (indicateurs généraux) et actions (indicateurs de réalisation).

Elle sera réalisée après une première période de 3 ans, à savoir en 2017, puis en 2020 à travers un rapport évaluant l'avancée de réalisation des différents éléments. Ces éléments pourront permettre des propositions pour actualiser la stratégie.

Le groupe de travail de bassin aura pour rôle de suivre la mise en œuvre et l'évaluation de cette stratégie.





© SD 44 - ONCFS

TABLEAU 1 :
Programme d'actions proposées dans le cadre de la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne

	<i>Actions à mettre en œuvre</i>	<i>Echelle territoriale</i>
Coordonner	Action n°1 : Animer un groupe de travail et coordonner un réseau territorial sur les espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne.	● Bassin
	Action n°2 : Renforcer le réseau des coordinations territoriale et thématiques.	● Bassin et Régions
	Action n°3 : Assurer l'interface avec les structures nationales et les projets de coordination sur les espèces exotiques envahissantes dans les territoires hors bassin Loire-Bretagne.	● Bassin
Connaissance et Echange	Action n°4 : Etablir une liste hiérarchisée des espèces animales et végétales exotiques envahissantes à l'échelle du bassin et des régions.	● Bassin et Régions
	Action n°5 : Réaliser les synthèses des données sur les espèces invasives (suivi et gestion) à l'échelle du bassin.	● Bassin
	Action n°6 : Assurer une veille documentaire et réglementaire.	● Bassin
	Action n°7 : Proposer des espèces de substitution aux plantes d'ornement figurant sur la liste des espèces exotiques envahissantes du bassin.	● Régions et Bassin
	Action n°8 : Accompagner ou initier des démarches à caractère scientifique et expérimental (recherche-action) visant à améliorer la gestion des espèces exotiques envahissantes présentant un intérêt à l'échelle du bassin.	● Bassin et Régions
	Action n°9 : Réaliser des fiches de retours d'expériences de gestion sur les différentes espèces du bassin Loire-Bretagne, en lien avec les gestionnaires pour la diffusion et le partage.	● Bassin et Régions
	Action n°10 : Réaliser une enquête sur les pratiques d'acquisition de données, de coordination et de gestion (qui travaille sur la thématique, où, avec quelles productions ?) pour renforcer le réseau.	● Bassin et Régions
	Action n°11 : Evaluer les coûts directs des impacts causés par les espèces exotiques envahissantes sur le bassin.	● Bassin et Régions
	Action n°12 : Evaluer les coûts et l'efficacité de gestion des espèces exotiques envahissantes sur le bassin.	● Régions et Bassin

La stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne

TABLEAU 1 :
(suite)

	Actions à mettre en œuvre	Echelle territoriale
Veille et intervention précoce	Action n°13 : Structurer et animer un réseau de veille dans les coordinations territoriales sur les espèces émergentes.	● Bassin et Régions
	Action n°14 : Participer à la mise en place des protocoles de lutte contre les espèces exotiques envahissantes émergentes dans le bassin Loire-Bretagne.	● Régions et Bassin
Gestion	Action n°15 : Conseiller les porteurs de projets de gestion sur les aspects techniques et scientifiques des interventions.	● Régions et Bassin
	Action n°16 : Mettre en place un cadre scientifique à des opérations de gestion novatrices et présentant un intérêt à l'échelle du bassin	● Bassin et Régions
Sensibilisation, Communication, Formation	Action n°17 : Réaliser des outils de communication et des supports de sensibilisation à la problématique des espèces exotiques envahissantes.	● Bassin et Régions
	Action n°18 : Organiser des journées de partage d'information et d'échanges ouvertes aux acteurs de la gestion des espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne et à l'échelle nationale.	● Bassin
	Action n°19 : Valoriser les travaux des groupes de travail et les outils existants sur les espèces exotiques envahissantes.	● Bassin et Régions
	Action n°20 : Editer des outils techniques à partir des travaux du groupe de travail de bassin	● Bassin et Régions
	Action n°21 : Organiser ou aider à l'organisation d'actions de formation	● Régions et Bassin
	Action n°22 : Organiser ou participer à des manifestations « grand public ».	● Bassin et Régions
	Action n°23 : Valoriser les actions et projets mis en place dans le bassin Loire-Bretagne grâce à des collaborations et échanges hors de la métropole française.	● Bassin
Action n°24 : Maintenir et mettre à jour un site Internet dédié aux espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne.	● Bassin	



© N. Poulet

FICHE-TYPE PAR ACTION :
Fiche Explicative



Titre

Action **1**
Priorité **1**

Objectifs

Intitulé de(s) l'objectif(s) principal(aux) de l'action.

Les années pendant lesquelles il est prévu de mettre en œuvre l'action, exemple :

2016 2017

CALENDRIER

(Bassin - Régions)

PORTÉE

Thématique

Thématique dans laquelle est incluse l'Action du programme d'actions

(Coordonner - Gérer - ...)

Contexte	Le contexte présente les raisons pour lesquelles cette action a été proposée.
Description	Le contenu de l'action et les modes de mises en œuvre.
Partenaires	Les partenaires pressentis pour la réalisation de l'action.
Indicateur(s)	Indicateur(s) permettant de suivre et d'évaluer la réalisation de l'action.
Produits	Les réalisations qui peuvent être mises en place auprès des acteurs de gestion spécialisés ou non. (site internet, plaquette, document de diffusion, porter-à-connaissances, ...).
Références	Bibliographie utile et accessible pour la mise en œuvre de l'action.

Définitions

Les premières mentions du processus d'invasion biologique datent de 1958 avec l'ouvrage de Charles Elton sur l'écologie des invasions, mais les recherches et les documents publiés se sont multipliés surtout depuis une trentaine d'années. Entre termes anglophones, traductions et expressions en français, ces publications utilisent un vocabulaire spécifique dont il est nécessaire de rappeler les significations.

Espèce exotique

Espèce introduite volontairement ou accidentellement en dehors de son aire de répartition naturelle. (DAISIE, Pyšek & al. 2009).

Espèce introduite

Une espèce introduite est une espèce ayant franchi une barrière géographique suite à l'action de l'Homme (directe ou par ses activités) (Ramade 1993).

Espèce exotique envahissante

Espèce introduite par l'homme (volontairement ou fortuitement) et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives (UICN).

Invasion biologique

Phénomène biologique de la prolifération d'une espèce introduite. Il couvre l'ensemble des mécanismes, depuis l'introduction d'une espèce jusqu'à l'invasion. (Planty-Tabacchi 1993 in Lefeuvre, 2013).

Invasion biologique

Espèce exotique dont le caractère invasif est connu hors du territoire où elle est considérée comme nouvellement arrivée, ou qui se révèle envahissante et donc potentiellement à problème, dans un territoire.



© S. Hudin (FCEN)

Bibliographie

- Coll. 2008. *The Invasive Non-Native Species Framework Strategy for Great Britain*, 29 p.
- Conseil de l'Europe, 2011. *Stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes*, 106 p.
- *Contribution à l'élaboration d'une stratégie régionale Auvergne sur les plantes exotiques envahissantes (non publié)*, 25 p.
- CPIE des Monts du Pilat, 2011. *Bilan 2005-2010 de la stratégie départementale de lutte contre les espèces invasives*, 21 p.
- CPIE des Monts du Pilat, 2012. *Stratégie départementale de lutte contre les plantes invasives (programme d'actions 2012-2017, département de la Loire)*, 12 p.
- Genovesi P., Shine C., 2011. *Stratégie Européenne relative aux espèces exotiques envahissantes (Convention de Berne), Sauvegarde de la nature, n°161*, 104 p.
- Groupe de travail sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes, 2013. *Les espèces exotiques envahissantes et leur gestion dans le bassin Loire-Bretagne*, 6 p.
- Haury J., Hudin S., Matrat R., Anras L., et al., 2010. *Manuel de gestion des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels*, 136 p.
- Hudin S., Vahrameev P., et al., 2010. *Guide d'identification des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels*, 45 p.
- Kettunen, M., Genovesi, P., Gollasch, S., Pagad, S., Starfinger, U. ten Brink, P. & Shine, C. 2008. *Technical support to EU strategy on invasive species (IAS) - Assessment of the impacts of IAS in Europe and the EU (final module report for the European Commission)*. Institute for European Environmental Policy (IEEP), Brussels, Belgium, 44 p. + Annexes.
- Lefeuvre, J.-C., 2013. *Les invasions biologiques, un danger pour la biodiversité, Buchet-Chastel, Paris*, 331 p.
- Matrat R., Haury J., Anras L., 2012. *Stratégie régionale pour la gestion des plantes exotiques envahissantes, In Aestuaria*.
- Ouvrage collectif, Hudin S. (coord.) 2013. *Agir pour l'eau, les espaces, les espèces 2007-2013 : Recueil d'expériences dans le bassin de la Loire. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, plan Loire grandeur nature*, 176 p.
- Sarat E. (coord.), 2012. *Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature*, 128 p.
- Thévenot J. & (coords), 2013. *Synthèse et réflexions sur des définitions relatives aux invasions biologiques. Préambule aux actions de la stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) ayant un impact négatif sur la biodiversité*. Museum national d'Histoire naturelle, Service du Patrimoine naturel. Paris, 31 p.

Ressources Internet

- Centre de ressources Loire nature. Projet de lien entre les acteurs du bassin de la Loire et de diffusion des connaissances sur la patrimoine naturel et les zones humides, www.centrederessources-loirenature.com
- DAISIE European Invasive Alien Species Gateway, www.europe-aliens.org
- EASIN European Alien Species Information Network. Réseau européen d'information sur les espèces exotiques envahissantes qui vise à accroître l'accès aux données et aux informations sur ces espèces en Europe, www.easin.jrc.ec.europa.eu
- GT IBMA Groupe de Travail Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques. Plateforme de travail qui rend accessible les connaissances acquises sur les modes de gestion des espèces. www.gt-ibma.eu
- GBIF : Global Biodiversity Information Facility. Accès libre aux données sur la biodiversité reposant sur un réseau mondial de pays et d'organisations, www.gbif.org
- GISIN : Global Invasive Species Information Network. Réseau mondial d'information sur les espèces envahissantes avec une plate-forme de partage des informations sur les espèces envahissantes. www.gisin.org
- INPN Inventaire National du Patrimoine Naturel. Informations sur les espèces et les réseaux de connaissance mis en œuvre à l'échelle nationale sur les espèces exotiques envahissantes, www.inpn.mnhn.fr/programme/especes-exotiques-envahissantes/
- ISSG Invasive Species Specialist Group. Réseau mondial d'experts scientifiques et politiques sur les espèces envahissantes pour l'échange d'informations sur ces espèces et assurer le lien entre les connaissances, les pratiques et les politiques. www.issg.org
- REABIC Regional Euro-Asian Biological Invasions Centre. Services d'information en ligne sur la recherche et la gestion des invasions biologiques et portant sur la région euro-asiatique, www.reabic.net

Animer un groupe de travail et coordonner un réseau territorial sur les espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne

Objectif(s)

Animer un groupe de travail et un réseau d'échanges rassemblant les acteurs de la gestion et de la connaissance sur les espèces exotiques envahissantes, à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

Bassin et Régions

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de gestion (2014-2020) des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne, il a été rappelé l'importance d'une cellule d'animation à l'échelle du bassin Loire-Bretagne pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'ensemble des espèces exotiques envahissantes. L'animation réalisée depuis 2002, d'abord par l'agence de l'eau puis par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels depuis 2007, a permis de constituer un groupe de travail reposant sur des coordinations territoriales et un réseau d'acteurs en lien avec la thématique des invasions biologiques.

Au début, les plantes aquatiques exotiques envahissantes constituaient la majorité de la problématique traitée par le groupe de travail de bassin, avec le développement de réflexions et d'outils qui ont été largement valorisés. Les demandes en rapport avec d'autres groupes d'espèces augmentant, les sujets des échanges se sont de fait élargis au fil du travail et il a été proposé d'étendre la thématique de travail du groupe de bassin à l'ensemble des groupes d'espèces, pour contribuer par les réflexions, à une meilleure gestion des espèces émergentes. L'enjeu dans la mise en œuvre de la stratégie (2014-2020) est d'amplifier la dynamique du groupe, notamment en intégrant aux échanges du groupe de travail les questions relatives à la faune exotique envahissante.

Description

L'animation du groupe de travail et du réseau repose essentiellement sur l'organisation d'échanges par des réunions et par courriel sur les enjeux des espèces exotiques à l'échelle du bassin de la Loire.

Les échanges du groupe de travail porteront sur la coordination de la mise en œuvre de la stratégie et des questionnements spécifiques sur des aspects de coordination, de connaissances et/ou techniques, ainsi que la création d'outils partagés.

C'est à cette échelle du bassin que peuvent être notamment traitées les questions d'articulation du travail de gestion sur la flore et la faune, ainsi que des espèces émergentes dans certaines régions.

Les experts et coordinateurs territoriaux de groupes portant sur des espèces animales exotiques envahissantes seront invités à participer aux réunions et aux échanges du groupe de travail de bassin. La complémentarité du travail sur les différents groupes sera ainsi recherchée.

Le groupe de travail de bassin se réunira deux fois par an, pour faire le point sur l'avancée des dossiers et thématiques à l'échelle du bassin et échanger sur l'actualité des coordinations territoriales. Ces échanges permettront un enrichissement mutuel entre les échelles bassin et territoriales, pour un partage et un porter à connaissance des informations acquises. D'autres réunions seront également organisées en fonction des besoins identifiés et des demandes de ses membres, afin d'aborder des sujets particuliers portant sur la flore ou la faune invasives.

L'animation de bassin suivra la mise en œuvre de la stratégie en lien avec les réseaux territoriaux, sera en charge de son évaluation et fera le lien avec les différentes actions et volets du programme d'actions. Elle assurera ainsi la continuité de l'ensemble des actions de la stratégie.

Partenaires

Cette action concerne l'ensemble des membres actuels du groupe de travail, qui intégrera également la dimension faune via les partenaires suivants : ONCFS, référents territoriaux faune, coordinateurs de groupes territoriaux faune, Université d'Angers Société herpétologique de France, Onema, INRA, ONF, DDT, etc.

Indicateur(s)

- Nombre de participants aux réunions annuelles ;
- Nombre de réunions organisées.

Produits

- Comptes-rendus associés aux 2 réunions annuelles du groupe de travail ;
- Comptes-rendus associés aux réunions de sous-groupes de travail ;
- Synthèse en 2017 et 2020 de l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre de l'animation du groupe de travail.

Références

Pages Internet liées au groupe de travail de bassin



Coordination

Renforcer le réseau de coordination territoriale et thématique

Objectif(s)

Mettre en réseau les acteurs dans les territoires pertinents pour une meilleure prise en compte de problématiques territoriales liées aux espèces exotiques envahissantes

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

CALENDRIER

Bassin, Régions
voire subdivisions plus locales

PORTÉE

Contexte

Le groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne repose sur une grande diversité d'acteurs comprenant les coordinateurs territoriaux, qui permettent de faire le lien entre l'échelle bassin et locale. Au cours de la période 2002-2013 et sous l'impulsion de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la plupart des territoires (régions et/ou sous-bassins versants) du bassin ont mis en place un réseau d'acteurs impliqués sur l'étude et/ou la gestion des espèces invasives.

Parmi ces groupes de travail territoriaux, plusieurs ont été amenés à prendre en compte certaines espèces animales, alors intégrées à leurs travaux ou ont amené la formation d'un réseau d'acteurs spécifiques (comme c'est le cas dans les régions Auvergne et Centre). Dans le cadre du plan Loire Grandeur nature IV, une coopération plus large sur la problématique des espèces végétales et animales est souhaitée et sera favorisée.

Description

Les coordinations territoriales ont pour objectif de mettre en réseau les différents partenaires impliqués dans la problématique des espèces exotiques envahissantes à une échelle donnée (région ou sous-bassin versant), pour aboutir à une gestion collective, intégrée et coordonnée. Tout en participant aux travaux du groupe de travail de bassin, ces coordinations ont pour objectifs d'améliorer :

- **la connaissance**, avec la hiérarchisation des espèces pour aider à la prise de décision concernant la gestion, la collecte et la centralisation de données de terrain afin de réaliser des cartographies de répartition des espèces (suivis de la colonisation) et l'acquisition de connaissances complémentaires sur la biologie et l'écologie des espèces, ainsi que sur les impacts ;
- **la gestion**, avec la mise en place d'une stratégie d'action réaliste et pragmatique, le recueil d'expériences de gestion d'espèces invasives (techniques utilisées, coûts, suivis réalisés, etc.), et l'installation d'un réseau de veille, de détection et d'intervention rapide ;

- **la communication**, avec la diffusion des connaissances via l'organisation de journées de sensibilisation des acteurs et du public, la formation des équipes techniques et la création de supports de communication (plaquettes, publications, site Internet, etc.)

Les objectifs et les actions des coordinations territoriales pourront être formalisés dans une stratégie régionale ou territoriale de gestion des espèces exotiques envahissantes, qui s'appuiera sur la stratégie de bassin.

Le groupe de bassin favorisera la création de missions de coordination dans les territoires pertinents tels que la Bourgogne ou la Bretagne, et contribuera à l'émergence de groupes de travail sur les différents groupes taxonomiques invasifs. La mise en place de ces réseaux d'animation dans les territoires pertinents bénéficiera du retour d'expérience des coordinations territoriales existantes et favorisera la création d'outils communs qui pourront être déclinés par les coordinations.

Partenaires

Les coordinateurs territoriaux du groupe de travail, l'ONCFS, l'Onema, les DREAL et les conseils régionaux, les CEN, FREDON et FDGDON, les CBN, les CPIE

Indicateur(s)

- Nombre de coordinations territoriales ;
- Nombre de réunions des coordinations territoriales à l'échelle du bassin ;
- Nombre d'outils déclinés par les coordinations territoriales à partir des outils réalisés par le groupe de travail de bassin.

Produits

- Comptes-rendus associés aux réunions territoriales ;
- Documents de travail et de communication édités par les coordinations territoriales.

Références

- Pages internet liées au groupe de travail
- Sites internet des coordinations territoriales



Assurer l'interface avec les structures nationales et les projets de coordination sur les espèces exotiques envahissantes dans les territoires hors bassin Loire-Bretagne

Objectif(s)

Assurer l'interface avec les structures nationales et les projets de coordination sur les espèces exotiques envahissantes dans les territoires hors bassin, afin de valoriser les actions et travaux du groupe de travail de bassin au niveau national et enrichir les réflexions menées au sein du groupe de travail grâce aux réalisations hors bassin.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

CALENDRIER

Bassin, nationale, internationale

PORTÉE

Contexte

La gestion des espèces exotiques envahissantes est une problématique globale. De ce fait, la coopération aux échelles locale, régionale, nationale et internationale est donc essentielle pour permettre l'échange et la mutualisation des informations (données de répartition, publications, programmes de recherche, expériences de gestion, formation et manifestations, etc.). Le groupe de travail de bassin doit en conséquence servir de lien entre les coordinations territoriales et les niveaux nationaux, tels que le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) et ses opérateurs ou le groupe de travail national sur les Invasions biologiques en milieux aquatiques (IBMA, animé par l'Onema et l'UICN).

Description

Le MEDDE et le groupe de travail IBMA sont tous deux représentés dans le groupe de travail de bassin. Ils reçoivent donc les informations circulant entre les membres et peuvent participer aux différentes actions menées par le groupe de travail. De plus, ce dernier est destinataire des informations émises par le ministère et est membre du groupe de travail IBMA, permettant ainsi un enrichissement mutuel et une valorisation des actions du groupe de travail de bassin au niveau national. Ceci passe notamment par de l'échange d'informations relayées à l'échelle nationale via différents outils (lettre d'information et liste de discussion du groupe de travail IBMA par exemple) et la participation aux réunions annuelles et réflexions du groupe de travail IBMA.

La valorisation des actions menées par le groupe de travail de bassin sera également réalisée lors de manifestations à portée nationale voire internationale (séminaires, journées techniques, colloques), où le groupe de travail, ses objectifs, sa stratégie et ses principaux outils et résultats seront présentés.

La coordination permettra aussi l'identification des manques de connaissances sur certains sujets soulignés par les acteurs territoriaux et assurera l'interface avec les groupes précités (cf. fiches actions n°9, 17 et 23).

Partenaires

MEDDE, groupe de travail IBMA, UICN, Onema, FCBN, MNHN, ONCFS, réseau des CEN, organismes de recherche appliquée, coordinateurs territoriaux, etc.

Indicateur(s)

- Nombre de participations à des réunions à portée plus large que le bassin Loire-Bretagne ;
- Nombre de participations à des séminaires/journées à portée plus large que le bassin Loire-Bretagne ;
- Nombre de projets en collaboration avec des coordinations nationales ;
- Nombre de brèves relayées à l'échelle nationale, par exemple via le groupe de travail IBMA.

Produits

- Enrichissement de la base documentaire Loire nature avec des documents réalisés hors du bassin Loire-Bretagne ;
- Production de documents présentant le groupe de travail lors de manifestations (présentations et posters).

Références

- Pages internet liées au groupe de travail
- Site internet du groupe de travail IBMA



Etablir une liste hiérarchisée des espèces animales et végétales exotiques envahissantes à l'échelle du bassin et des régions

Objectif(s)

Disposer d'une liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes à l'échelle du bassin Loire-Bretagne intégrant les listes des coordinations territoriales et mettant en évidence les particularités intra-bassin, afin d'aider les acteurs territoriaux dans leurs décisions de gestion.

Action mise en œuvre en 2015, avec une réactualisation de la liste tous les 3 à 4 ans soit en 2019.

2015 et 2019

CALENDRIER

Bassin et Régions

PORTÉE

Contexte

La problématique des espèces exotiques envahissantes est en évolution constante. Pour la mise en place de la gestion, il est nécessaire de disposer de listes hiérarchisées en fonction des caractéristiques des espèces, de leurs impacts connus et supposés dans les milieux et de leur répartition. A l'échelle du bassin Loire-Bretagne, une première liste d'espèces prioritaires en termes d'impacts et de gestion établie en 2002 a été complétée et hiérarchisée en 2008. Au cours du plan Loire III (2007-2013), les coordinations territoriales ont également travaillé sur des listes d'espèces exotiques envahissantes à l'échelle de leurs territoires.

Suite à l'adoption du règlement européen, la France et l'Europe vont établir des listes d'espèces exotiques envahissantes, qui seront prises en considération dans les listes du bassin Loire-Bretagne (territoriales et de bassin). A l'échelle nationale, cette liste sera élaborée grâce à un système de cotation des espèces exotiques qui reste encore à préciser.

Description

Listes territoriales hiérarchisées des espèces exotiques envahissantes :

Les coordinations territoriales seront encouragées à mettre à jour et à compléter leurs listes hiérarchisées d'espèces exotiques envahissantes. En effet, si la plupart des coordinations du bassin Loire-Bretagne ont établi une liste hiérarchisée concernant les végétaux exotiques envahissants, peu l'ont fait pour la faune invasive. L'établissement ou la mise à jour de listes hiérarchisées seront réalisés par une méthode au choix de chaque coordination territoriale, en lien avec des experts : les CBN (flore), l'ONCFS, l'Onema voire les fédérations de chasse et de pêche (faune).

Etablir une liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne :

Cette liste comprendra deux sous-listes hiérarchisées, l'une concernant la faune et l'autre la flore exotique envahissante, comportant plusieurs catégories d'espèces dont le nombre est à définir. Elle sera mise à jour tous les 3 à 4 ans, en concertation avec les scientifiques et les gestionnaires.

Mise à jour de la liste hiérarchisée des végétaux exotiques envahissants du bassin Loire-Bretagne :

La liste des végétaux exotiques envahissants du bassin Loire-Bretagne sera mise à jour par compilation des listes utilisées dans les coordinations territoriales et des données complémentaires éventuelles que pourront apporter les CBN présents sur le bassin Loire-Bretagne. Les espèces de la liste seront évaluées sur des critères de potentiel invasif et des impacts connus, sur la base des caractéristiques sélectionnées par les méthodes utilisées, puis soumises aux experts scientifiques impliqués dans la problématique. Une attention particulière sera portée aux espèces émergentes. Les informations nécessaires à la hiérarchisation de chaque espèce seront synthétisées dans une fiche, qui sera par la suite mise en ligne.

Etablir une liste hiérarchisée des espèces animales exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne :

La première étape de l'établissement de cette liste sera la compilation des listes utilisées dans les coordinations territoriales ou les réseaux existant sur la faune invasive (liste du réseau vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire, listes des coordinations territoriales, etc.), afin de recenser les espèces exotiques considérées comme envahissantes présentes sur le bassin Loire-Bretagne. Les espèces de la liste ainsi obtenue seront évaluées sur des critères de potentiel invasif et des impacts connus par une méthode encore à choisir en fonction des avancées scientifiques actuelles, en lien avec des experts des différents groupes faunistiques, puis soumises aux gestionnaires impliqués dans la problématique. Les informations nécessaires à la hiérarchisation de chaque espèce seront synthétisées dans une fiche, qui sera par la suite mise en ligne.

Valorisation et utilisation de la liste hiérarchisée du bassin Loire-Bretagne :

Cette liste sera partagée avec les membres du groupe de travail et le réseau des gestionnaires des milieux concernés à l'échelle du bassin et transmise au niveau national. Elle contribuera à l'établissement de priorités d'alerte et de gestion dans les territoires et à l'échelle du bassin.

Partenaires

La FCBN et les CBN, INRA Agrocampus, coordinateurs territoriaux, ONCFS (Vertébrés), INRA (invertébrés terrestres), Onema (poissons, invertébrés aquatiques), Université d'Angers (amphibiens), etc.

Indicateur(s)

- La liste hiérarchisée des espèces végétales exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne est largement accessible et mentionne la date de la dernière actualisation ;
- Liste des experts ayant contribué à l'établissement ou la réactualisation de la liste de bassin ;
- Nombre de fiches espèces mises en ligne.



Produits

- Liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne, disponible sur le site Internet du Centre de Ressources ;
- Fiches espèces rassemblant les informations nécessaires à la hiérarchisation (écologie, impacts).

Références

- Liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne (2008)
- Fiches descriptives des principales espèces invasives de la FCBN
- Weber E. & Gut D., 2004. Assessing the risk of potentially invasive plant species in central Europe. *Journal of Nature Conservation* 12, 171-179.
- Harmonia information system, 2009. Guidelines for environmental impact assessment and list classification of non-native organisms in Belgium. Version 2.6. ISEIA Guidelines, 4 p.
- Sarat E. (coord.) 2012. *Vertébrés exotiques envahissants* du bassin de la Loire (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128 p.



Réaliser les synthèses des données sur les espèces invasives (suivi et gestion) à l'échelle du bassin et des régions

Objectif(s)

Améliorer la connaissance et les échanges concernant l'écologie, les impacts, la répartition (suivi de la colonisation) et les modes de gestion des espèces exotiques envahissantes, afin d'améliorer la connaissance et d'optimiser les actions de gestion.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

Bassin et Régions

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

La gestion des milieux naturels implique de plus en plus la prise en compte de la problématique des espèces exotiques envahissantes et la nécessité de mettre en place des chantiers de gestion de ces espèces. Une des difficultés de la mise en place de chantiers est le manque d'informations sur l'efficacité des opérations de gestion déjà réalisées. Il faut donc mettre à disposition des gestionnaires des retours sur les gestions déjà effectuées, en veillant à diversifier et à préciser les contextes dans lesquelles elles ont été mises en place. Il s'agit de rassembler le plus d'informations possible concernant la répartition et l'écologie des espèces, ainsi que leur réaction aux différentes méthodes de gestion.

Des bases de données « expériences de gestion » ont été créées dans différents cadres et sont accessibles en ligne, facilitant ainsi l'accès aux fiches d'expériences de gestion. De même, un manuel de gestion des plantes aquatiques exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne a été publié par le groupe de travail de bassin en 2010 et par le groupe vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire en 2012 pour les vertébrés.

Description

Synthèses de données sur les espèces invasives

Le rassemblement de données de localisation des espèces exotiques envahissantes et leur synthèse sont nécessaires pour l'édition de cartes de répartition de ces espèces à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. La réalisation de telles cartes pour quelques espèces de faune et de flore exotiques envahissantes permettra de réaliser un cadre méthodologique à la production et à l'utilisation des cartes de répartition. Leur actualisation régulière permettra de suivre l'évolution de la colonisation de ces espèces et éventuellement d'identifier les manques de connaissances.

Le rassemblement des données liées à l'écologie et aux impacts des espèces invasives du bassin Loire-Bretagne sera réalisé dans le cadre de l'action n°4 afin de renseigner les critères de hiérarchisation des espèces exotiques envahissantes de la liste de bassin. Grâce à ce travail, des fiches espèces seront rédigées et mises en ligne.

Synthèses de données sur la gestion des espèces invasives

Une synthèse sera réalisée afin de recenser l'ensemble des modes d'intervention ayant déjà été utilisés pour chaque espèce de la liste de bassin. Celle-ci comprendra un tableau récapitulatif et la liste des documents accessibles pour chaque mode d'intervention mis en œuvre (références bibliographiques, fiches expérience de gestion, etc.).

D'autre part, le manuel de gestion des plantes invasives édité en 2010 sera réédité en actualisant et complétant les informations. De même, la publication éditée en 2012 relative à la connaissance et à la gestion des vertébrés exotiques envahissants sera mise à jour et complétée avec les données liées à la gestion d'autres taxons de la faune exotique envahissante. Ces manuels permettront d'aborder l'ensemble des points à prendre en compte lors de la préparation, la réalisation et l'évaluation d'une action de gestion sur la flore ou la faune exotique envahissante : réglementation, choix de la méthode d'intervention, gestion des déchets, etc.

Partenaires

Coordinateurs territoriaux, FCBN et CBN, ONCFS, Onema, INRA et autres organismes de recherche appliquée, groupe de travail IBMA

Indicateur(s)

- Nombre de cartes réalisées ;
- Nombre de synthèses rédigées et de manuels de gestion édités ;
- Nombre de références consultées.

Produits

- Cadre méthodologique à la production et à l'utilisation de cartes de répartition ;
- Cartes de répartition des espèces exotiques envahissantes sur le bassin Loire-Bretagne ;
- Synthèse sur les modes de gestion ;
- Fiches de description des espèces exotiques envahissantes (écologie, impacts, etc.) ;
- Manuels de gestion sur la faune et la flore exotiques envahissantes.

Références

- Liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne (2008)
- Haury J., Hudin S., Matrat R., Anras L. et al., 2010. *Manuel de gestion des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne*.
- Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 136 p.
- Sarat E. (coord.) 2012. *Vertébrés exotiques envahissants* du bassin de la Loire (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128 p.



Assurer une veille documentaire et réglementaire

Objectif(s)

Rester informé des avancées techniques, scientifiques et réglementaires en assurant une veille documentaire et réglementaire.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

Bassin

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

Les publications scientifiques et techniques portant sur les invasions biologiques, les espèces exotiques envahissantes, leurs impacts et leur gestion ont connu une forte augmentation depuis deux décennies. La bibliographie disponible est en croissance rapide et les connaissances sur les espèces, leur écologie et leurs impacts sont cruciales dans la conception et la mise en œuvre des chantiers de gestion.

Comme dans beaucoup de pays, la réglementation française concernant les espèces exotiques envahissantes est dispersée dans plusieurs textes liés à des secteurs administratifs spécifiques (santé, environnement, agriculture, chasse pêche, etc.). Cette fragmentation de l'information réglementaire réduit la visibilité des mesures législatives. La mise en œuvre du règlement européen devrait cependant permettre le développement d'un cadre réglementaire spécifique à cette problématique des espèces invasives aux échelles nationale et européenne.

Il est donc nécessaire de rester informé des dernières connaissances disponibles et des nouveaux textes réglementaires adoptés, afin d'améliorer la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Description

Afin de recueillir les dernières connaissances disponibles et textes réglementaires adoptés, une veille bibliographique et réglementaire sera effectuée.

En complément de cette veille, l'animation du groupe de travail restera en lien avec l'ensemble des acteurs susceptibles d'échanger des informations relatives à la réglementation et l'expertise (méthodes, études en cours et protocoles de suivi). Ces liens concerneront en particulier le MEDDE, le groupe de travail IBMA, les coordinations territoriales et également l'ensemble des acteurs impliqués dans la thématique des espèces exotiques envahissantes. Les évolutions réglementaires et les diverses informations concernant la thématique des invasions biologiques seront régulièrement communiquées aux membres du groupe de travail de bassin via la lettre d'information transmise à sa liste de diffusion.

D'autre part, afin de recenser la réglementation existante relative aux espèces exotiques envahissantes et à leur gestion, une synthèse réglementaire sera réalisée en 2016. Elle sera mise à jour au fur et à mesure de la parution de nouveaux textes législatifs.

Partenaires

MEDDE, groupe de travail IBMA, coordinateurs territoriaux, gestionnaires d'espaces naturels, ONCFS, chercheurs

Indicateur(s)

- Rédaction et diffusion d'une synthèse réglementaire en 2016 ;
- Diffusion d'une lettre d'information semestrielle spécifique aux espèces invasives ;
- Nombre de documents relatifs aux espèces exotiques envahissantes ajoutés à la base documentaire.

Produits

- Synthèse réglementaire ;
- Lettres d'information semestrielle spécifiques aux espèces invasives.

Références

- Sarat E. (coord.) 2012. Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128 p.
- Liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne (2008)
- Pages internet du groupe de travail
- Sites internet des coordinations territoriales



Proposer des espèces de substitution aux plantes d'ornement figurant sur la liste des espèces exotiques envahissantes du bassin

Objectif(s)

Limiter l'introduction dans le milieu naturel des espèces ornementales exotiques les plus envahissantes du bassin Loire-Bretagne en favorisant l'utilisation de plantes alternatives pour l'ornement et la revégétalisation après travaux.

Action mise en œuvre sur la période suivante :

2017

Bassin et Régions

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

De nombreuses plantes exotiques aujourd'hui considérées comme envahissantes ont été introduites en France dans des buts commerciaux. A l'exception des jussies qui sont interdites à la vente, il n'existe actuellement aucune réglementation relative au commerce des plantes exotiques identifiées comme envahissantes. Le règlement européen prévoit une interdiction de mise sur le marché des espèces exotiques envahissantes qui seront jugées préoccupantes pour l'Union européenne. Sa mise en œuvre entraînera donc une interdiction de vente de certaines espèces.

Au niveau national, une réflexion associant le MEDDE et les professionnels de l'horticulture et du paysage Val'hor et l'Union nationale des entreprises du paysage (UNEP) est actuellement en cours afin de retirer de la vente certaines espèces invasives. De même, des initiatives locales ont été engagées et plusieurs coordinations territoriales du bassin Loire-Bretagne se sont rapprochées des professionnels de l'horticulture au niveau régional pour les sensibiliser à la thématique et essayer de proposer des espèces alternatives aux plantes invasives posant le plus de problème dans les milieux naturels.

Description

En complément de la réflexion initiée à l'échelle nationale, l'animation de bassin soutiendra les coordinations territoriales dans leurs démarches auprès des professionnels de l'horticulture et du paysage sur les problèmes liés aux plantes exotiques envahissantes. Ces échanges auront pour but d'éviter la vente et/ou l'utilisation de certaines plantes invasives et d'informer la clientèle. Un signalement des espèces exotiques présentant un risque pour les milieux naturels sera recherché, pour sensibiliser l'acheteur à la problématique des espèces exotiques envahissantes. Des recommandations de gestion et d'entretien de ces plantes (plantation, période de taille, etc.) pourront accompagner ce signalement, afin de limiter leur prolifération et leur dissémination.

Le travail avec les professionnels de l'horticulture et du paysage visera également des propositions d'espèces de substitution aux principales plantes ornementales de la liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne. Ces exemples d'espèces de substitution pourront être des plantes d'origine locale ou des variétés de plantes non-invasives, qui pourraient ainsi être proposées à la vente et/ou recommandées lors de chantiers de revégétalisation suite à des travaux réalisés par des collectivités ou des entreprises. Le caractère non-invasif des plantes envisagées pour la substitution sera vérifié grâce à une analyse du potentiel invasif de ces espèces (analyse de risque).

Partenaires

CBN et leur fédération, coordinateurs territoriaux, professionnels de l'horticulture et du paysage, collectivités, chercheurs

Indicateur(s)

- Nombre de listes territoriales proposant des exemples d'espèces alternatives aux plantes ornementales de la liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne ;
- Nombre d'espèces de substitutions proposées.

Produits

Listes territoriales proposant des exemples d'espèces alternatives aux plantes ornementales de la liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne.

Références

- Liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne (2008)
- Charte d'engagement des collectivités contre l'introduction des plantes invasives en région Centre, dans le cadre du GTPI Centre
- Code de bonnes pratiques « horticulture et espèces invasives » du groupe Pays de la Loire
- Pages internet liées au groupe de travail de bassin
- Sites internet des coordinations territoriales



Accompagner ou initier des démarches à caractère scientifique et expérimental (recherche-action)

visant à améliorer la gestion des espèces exotiques envahissantes présentant un intérêt à l'échelle du bassin

Objectif(s)

Disposer de données sur l'écologie, les dynamiques de colonisation, les impacts des espèces exotiques envahissantes et les modalités de leur gestion dans les territoires colonisés du bassin Loire-Bretagne.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

CALENDRIER

Bassin et Régions, en articulation avec les échelles nationale et internationale

PORTÉE

Contexte

Les invasions biologiques sont devenues une des préoccupations majeures des gestionnaires de milieux naturels et des chercheurs, mais aussi des décideurs. Les problématiques de terrain ont fait émerger de nouvelles thématiques de recherche appliquée et les gestionnaires et certains chercheurs sont de plus en plus amenés à travailler ensemble sur les aspects concernant la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Description

Un bilan des recherche-actions réalisées dans le bassin Loire-Bretagne et un recensement des besoins en recherche seront effectués. L'échelle bassin est en effet pertinente pour certaines études de cas concrets au niveau régional, dont la valorisation peut présenter une importance pour le bassin (test de méthode de gestion ou gestion d'espèces émergentes).

Dans le but de renforcer le lien entre la recherche et la gestion et dans un souci de mutualisation, le groupe de travail contribuera à la conception, au montage et au suivi de projets de recherche appliquée sur les espèces exotiques envahissantes, leur écologie et leurs impacts, en intégrant dans leurs orientations les préoccupations des gestionnaires. Il participera également aux comités de pilotage des projets de recherche menés sur les espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne. Cette implication dans les projets de recherche permettra non seulement l'acquisition de connaissances sur les espèces invasives du bassin Loire-Bretagne (écologie, dynamique de colonisation, impacts, gestion) mais aussi de participer à la diffusion des résultats.

Les connaissances sur les espèces exotiques envahissantes issues de ces projets de recherche seront communiquées lors d'échanges, de séminaires et de réunions, organisées par l'animation de bassin en lien avec le groupe de travail (cf. actions 1 et 18). D'autre part, le groupe de travail et les coordinations territoriales contribueront à la diffusion des connaissances acquises au public concerné par les invasions biologiques (gestionnaires et collectivités) grâce à la production de publications et d'outils d'informations (lettres d'informations, site internet, synthèses - cf. volet « Communication, sensibilisation, formation »).

Partenaires

Coordinateurs territoriaux, gestionnaires, chercheurs, organismes de recherche appliquée

Indicateur(s)

- > Nombre de participations effectives au montage et à la réalisation de projets ;
- > Nombre de participations à des projets et à leur suivi ;
- > Nombre de références scientifiques ayant trait au bassin et à ses projets.

Produits

- > Synthèse de la recherche-action réalisée et en cours à l'échelle bassin ;
- > Publications issues des projets de recherches.

Références

- > Liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne (2008)
- > Haury J., Hudin S., Matrat R., Anras L. et al., 2010. *Manuel de gestion des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne*. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 136 p.
- > Sarat E. (coord.) 2012. *Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire* (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128 p.



Réaliser des fiches de retours d'expériences de gestion sur les différentes espèces du bassin Loire-Bretagne, en lien avec les questionnaires pour la diffusion et le partage

Objectif(s)

Optimiser la mise en place de chantiers de gestion des espèces exotiques envahissantes par la collecte et la diffusion d'expériences de gestion.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

Bassin et Régions

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

La gestion des milieux naturels implique de plus en plus la prise en compte de la problématique des espèces exotiques envahissantes et la nécessité de mettre en place des mesures de gestion de ces espèces. Or, l'une des difficultés rencontrées lors de la mise en place de chantiers de gestion, se situe au niveau du manque de connaissances sur l'évolution des milieux et des communautés vivantes ciblées ou non, suite aux chantiers. Il faut donc mettre à disposition des gestionnaires des retours d'expériences de gestion réalisées, en veillant à diversifier les contextes d'intervention rencontrés.

Des bases de données « expériences de gestion » ont été créées dans différents cadres et sont accessibles en ligne, permettant ainsi un accès facilité à des documents présentant les détails d'expériences de gestion d'espèces exotiques envahissantes. Ces fiches regroupent un ensemble d'informations liées aux interventions réalisées (description du contexte, action mise en œuvre, méthode utilisée, coûts, résultats, etc.).

Description

Les fiches détaillant des retours d'expériences de gestion doivent permettre de rassembler le plus d'informations possible concernant les techniques de gestion mises en œuvre et le contexte de ces interventions. La trame de ces fiches a été définie en lien avec le groupe de travail IBMA, afin que les expériences de ces deux groupes comprennent les mêmes catégories d'informations et puissent enrichir les deux bases de données.

La rédaction de ces fiches sera réalisée par la structure ayant coordonné l'action de gestion ou par l'animation de bassin, sous réserve de l'existence de rapports ou de bilans permettant de rédiger une première version de la fiche. La réalisation de

nouvelles fiches se fera en lien avec les coordinations territoriales et nationales (groupe de travail IBMA par exemple) afin d'optimiser la recherche d'informations auprès des gestionnaires d'espaces naturels.

Les fiches nouvellement rédigées seront diffusées à l'ensemble du réseau du groupe de travail de bassin, permettant un porter à connaissance de ces fiches dans et hors bassin. De plus, elles seront mises en ligne dans la base de données « expériences de gestion » du bassin Loire-Bretagne et intégreront également les bases de données nationales. En fonction des résultats du suivi réalisé, les fiches mises en ligne pourront être actualisées.

Partenaires

Coordinateurs territoriaux, ONCFS, groupe de travail IBMA, réseau des CEN, gestionnaires d'espaces naturels, FREDON et FDGDON

Indicateur(s)

Rédaction de 4 fiches « expérience de gestion » par an.

Produits

Fiches expériences de gestion accessibles en ligne.

Références

- > Liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne (2008)
- > Bases de données « expériences de gestion » en ligne
- > Sites internet des coordinations territoriales



Réaliser une enquête sur les pratiques d'acquisition de données, de coordination et de gestion

(qui travaille sur la thématique, où, avec quelles productions ?) pour renforcer le réseau

Objectif(s)

Renforcer le réseau des acteurs impliqués sur les espèces exotiques envahissantes en améliorant les connaissances relatives à ces acteurs et à leurs pratiques d'acquisition de données, de coordination et de gestion.

Action mise en œuvre sur la période suivante :

2016 à 2017

Bassin et Régions

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

Lors de la deuxième phase du plan Loire grandeur nature (2002-2006), l'agence de l'eau Loire-Bretagne a constitué un réseau d'acteurs qui s'est vu renforcé lors de la troisième phase du plan (2007-2013). Cela s'est notamment traduit par la mise en place de coordinations territoriales dans la plupart des régions du bassin. L'animation de bassin a eu pour priorité le développement d'outils communs et le partage d'informations. Dans les groupes d'animation territoriale, la collecte d'informations sur les espèces et les chantiers de gestion s'est développée, souvent avec les moyens disponibles en régie et l'information n'est pas encore entièrement agrégée à l'échelle du bassin.

Description

Afin d'acquérir une meilleure connaissance sur l'ensemble des acteurs concernés par la problématique des espèces exotiques envahissantes à l'échelle du bassin Loire-Bretagne et des coordinations territoriales, une enquête sur les pratiques d'acquisition de données et la gestion des espèces invasives sera proposée. Cette enquête prendra en compte les enquêtes précédemment réalisées à différentes échelles, afin d'optimiser la prise de contact avec les différents interlocuteurs.

Cette enquête aura pour objectif d'identifier et de recenser les acteurs susceptibles de posséder et de communiquer des données liées aux espèces exotiques envahissantes et de préciser le type de données (formats), d'informations (espèces, chantiers) et d'actions (communication, sensibilisation ou formation) qui leurs sont liées. Elle permettra également de faire un bilan de l'animation actuelle (utilisation des outils du groupe de travail de bassin, connaissance des référents territoriaux et de bassin, etc.) et de l'appropriation des outils élaborés dans le cadre du travail de coordination.

L'enquête suivra les étapes suivantes :

- Conception du formulaire d'enquête par l'animation de bassin et validation du groupe de travail de bassin ;
- Diffusion de l'enquête aux acteurs ciblés par l'intermédiaire des coordinations territoriales pour toucher le réseau d'acteurs travaillant sur la problématique des espèces invasives ;
- Retour et analyse des réponses par l'animation de bassin, en lien avec les coordinations territoriales ;
- Animation autour de l'enquête et de la participation des acteurs au retour d'information (relances, appels téléphoniques, relais par des partenaires via leurs lettres d'informations, etc.) ;
- Analyse des résultats à l'échelle bassin ;
- Diffusion des résultats de l'enquête sous forme de synthèse transmise au groupe de travail et à ses partenaires.

Cette enquête pourra être réalisée dans le cadre d'un stage de 6 mois, en lien avec le groupe de travail de bassin.

Partenaires

Coordinations territoriales, gestionnaires du milieu naturel, CBN, CPIE, experts et chercheurs, réseau des CEN

Indicateur(s)

Nombre de réponses à l'enquête par catégories d'acteurs.

Produits

- Synthèse présentant le bilan de l'enquête ;
- Annuaire des personnes impliquées sur la thématique à l'échelle du bassin Loire-Bretagne (structure, contact, espèces/groupes d'espèces suivis).

Références

- Pages internet liées au groupe de travail
- Sites internet des coordinations territoriales



Evaluer les coûts directs des impacts causés par les espèces exotiques envahissantes sur le bassin

Objectif(s)

Justifier la mobilisation des acteurs et des moyens financiers pour la mise en place de mesures de gestion par l'évaluation des coûts des impacts liés aux espèces exotiques envahissantes sur les usages, la biodiversité et la santé.

Action mise en œuvre sur la période suivante :

2016 à 2020

Bassin et Régions

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

L'évaluation des coûts occasionnés par les impacts des espèces exotiques envahissantes est complexe et diffère du coût de leur gestion (cf. action n°12). En effet, ces coûts globaux doivent être obtenus par l'estimation directe des dommages de ces espèces (baisses de fréquentation, pertes d'usage, etc.), ainsi que par l'estimation de valeurs environnementales liées à la représentation sociale (baisse de la biodiversité locale). Ces travaux d'analyse économique sont encore en développement, mais la question concernant le coût des travaux de gestion par rapport à celui des impacts des espèces (également considéré comme le coût de la non-gestion) est récurrente.

Description

L'étude des coûts des impacts causés par les espèces exotiques envahissantes nécessitera la mise en place de partenariats pluridisciplinaires. Ces derniers permettront l'échange entre les référents scientifiques de la problématique des espèces invasives et des équipes universitaires en économie, sciences humaines et/ou en géographie. La caractérisation des coûts liés aux impacts des espèces exotiques envahissantes comprendra plusieurs volets :

- la réalisation d'une enquête sur la justification de la mise en place de chantiers de gestion (perception des impacts). Cette enquête nécessitera au préalable l'identification des sites faisant l'objet de suivi depuis plusieurs années et disposant de ce fait d'un ensemble de données ;
- l'analyse des données issues de l'enquête et l'élaboration d'un scénario d'analyse de coûts, précisant la méthode d'estimation des coûts liés à la perte de biodiversité.

Ce travail pourra faire l'objet d'une thèse, menée en lien avec le groupe de travail de bassin et les différents partenaires identifiés précédemment.

Partenaires

Coordinations territoriales, ONEMA, ONCFS, experts nationaux concernant l'économie, l'environnement et les invasions biologiques

Indicateur(s)

Nombre d'études d'évaluation de coûts des impacts des espèces exotiques envahissantes.

Produits

- Cadre méthodologique d'analyse des coûts ;
- Bilan de l'étude d'évaluation de coûts directs des espèces exotiques envahissantes.

Références

- Liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne (2008)
- Pages internet liées au groupe de travail
- Sites internet des coordinations territoriales
- Site internet du groupe de travail IBMA



Evaluer les coûts et l'efficacité de la gestion des espèces exotiques envahissantes sur le bassin

Action 12
Priorité 2

Connaissances et échanges

Objectif(s)

Rassembler les données sur les chantiers de gestion des espèces exotiques envahissantes mis en place dans le bassin Loire-Bretagne, puis les analyser pour évaluer leur efficacité et le financement nécessaire à la gestion de ces espèces.

Action mise en œuvre sur la période suivante :

2017 à 2018

Régions et Bassin

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

Les travaux de gestion sont de différentes natures et sont réalisés par des structures très variées. Les financements ont également des origines multiples et il est difficile d'avoir une vue d'ensemble de la totalité des coûts liés aux espèces exotiques envahissantes sur un vaste territoire. Il est pourtant important de connaître les coûts financiers des efforts consentis par les collectivités pour remédier aux impacts des espèces exotiques envahissantes, afin d'en évaluer l'importance dans les coûts globaux de gestion des milieux naturels hors des espaces privés. Ces évaluations financières pourraient également avoir des objectifs didactiques, en particulier pour amener les collectivités à développer des interventions rapides sur des espèces émergentes, pour lesquelles le financement est difficilement mobilisable, de manière à réduire les coûts de gestion.

Description

A l'échelle du bassin Loire-Bretagne, une enquête sur les coûts liés à la gestion des espèces exotiques envahissantes sera réalisée auprès des différents acteurs de la gestion des milieux naturels. Cette enquête suivra les étapes suivantes :

- Conception d'une grille d'analyse pour recenser l'ensemble des coûts liés à la gestion des espèces exotiques envahissantes, comprenant les sommes budgétées (par exemple le coût d'intervention d'une structure professionnelle pour l'arrachage) et non budgétées (comme le temps passé à la préparation du projet) ;
- Conception du formulaire d'enquête par l'animation de bassin et validation du groupe de travail de bassin ;
- Diffusion de l'enquête aux acteurs ciblés par l'intermédiaire des coordinations territoriales pour toucher le réseau d'acteurs travaillant sur la gestion des espèces invasives et rassemblement au niveau territorial des fiches de suivi de chantier ;
- Retour et analyse des réponses par l'animation de bassin, en lien avec les coordinations territoriales ;

- Animation autour de l'enquête et de la participation des acteurs au retour d'information (relances, appels téléphoniques, relais par des partenaires via leurs lettres d'informations, etc.) ;
- Analyse des résultats à l'échelle bassin ;
- Diffusion des résultats de l'enquête sous forme de synthèse transmise au groupe de travail et à ses partenaires.

Cette enquête pourra être réalisée dans le cadre d'un stage de 6 mois, en lien avec le groupe de travail de bassin.

La grille d'analyse et les résultats de l'enquête seront utilisés pour concevoir un cadre méthodologique pour les gestionnaires concernant l'estimation des coûts totaux (budgétés et non budgétés) et l'étude de l'efficacité des actions de gestion réalisées.

Partenaires

Coordinateurs territoriaux, économistes, maîtres d'œuvre de chantiers de gestion, élus locaux, financeurs, experts scientifiques

Indicateur(s)

- Nombre de fiches de suivi de chantier ;
- Nombre de réponses d'acteurs impliqués dans la gestion des espèces exotiques envahissantes à l'enquête sur les coûts de la gestion.

Produits

- Grille d'analyse des coûts de gestion des espèces exotiques envahissantes ;
- Synthèse de l'enquête relative aux coûts de gestion des espèces exotiques envahissantes à l'échelle du bassin ;
- Cadre de travail méthodologique concernant l'estimation des coûts totaux.

Références

- Mineau H., 2007. Plantes envahissantes du Bassin de la Loire-Bretagne : Bilan économique et technique ; propositions pour 2007-2012. Agence de l'Eau Loire-Bretagne & B.E. Aphyllanthe, p. 58 p.
- Matrat R., Haury J., 2012. Analyse des coûts de chantiers en Pays-de-la-Loire. Colloque régional *Les plantes invasives en Pays-de-la-Loire*, 11-12 mai 2011, Angers, Terra botanica. Æstuarina, collection Paroles des Marais atlantiques : 225-235.
- Pipet N., Dutartre A., 2014. Gestion des Jussies dans le Marais poitevin. Sciences, Eaux & Territoires n°15 : Les macrophytes et nous. 22-27.
- Fiche de suivi de chantier
- Pages internet liées au groupe de travail
- Sites internet des coordinations territoriales
- Site internet du groupe de travail IBMA



Structurer et animer un réseau de veille dans les coordinations territoriales sur les espèces émergentes

Objectif(s)

Mettre en place un réseau de veille fonctionnel dans les coordinations territoriales du bassin Loire-Bretagne, pour favoriser l'intervention rapide dans des cas précis.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

Bassin et Régions

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

Afin de minimiser les impacts des invasions biologiques, il est largement admis qu'il faut pouvoir agir le plus tôt possible dans les processus d'introduction ou de colonisation. La mise en place d'un réseau pour favoriser la prévention est en cours à l'échelle nationale.

C'est au niveau des régions que se situe l'échelle opérationnelle du futur réseau de veille. Ce réseau permettra une détection précoce et une intervention rapide sur les espèces émergentes du bassin et des coordinations territoriales, et s'appuiera sur les acteurs locaux.

Description

A l'échelle du bassin Loire-Bretagne :

Le groupe de travail de bassin proposera un cadre méthodologique commun aux coordinateurs territoriaux, pour les appuyer dans la structuration d'un réseau de veille, tout en respectant les spécificités de fonctionnement de chaque coordination. Cette méthodologie rappellera les principaux points à prendre en compte lors de la constitution du réseau de veille (principes et objectifs d'un réseau de veille, remontée et validation des données, etc.) et sera accompagnée d'exemples de constitution et de fonctionnement de réseaux existants dans et hors bassin. Cette note sera diffusée à l'ensemble des acteurs impliqués sur la thématique des espèces exotiques envahissantes (locaux, départementaux, régionaux, bassin, national).

Dès la détection d'une espèce émergente (déjà présente dans le bassin) ou d'une nouvelle espèce (non encore observée sur le bassin) par une coordination territoriale, l'information, comprenant le nom de l'espèce, le milieu colonisé et l'importance de la colonisation, sera communiquée au groupe de travail de bassin et aux groupes nationaux. Cette communication aura pour but de favoriser le partage des connaissances

disponibles sur cette espèce au sein des réseaux et de procéder à une évaluation de risque pour proposer une intervention. De même, en cas de signalement d'une espèce émergente ou d'une nouvelle espèce au niveau national, les informations seront transmises au groupe de travail de bassin.

A l'échelle des coordinations territoriales :

Les coordinations territoriales organiseront un réseau de veille à leur échelle territoriale (département, région, sous-bassin versant), qui permettra une remontée des informations entre l'échelle locale et territoriale, la validation des données et leur transmission aux réseaux locaux et de bassin. Ce réseau s'appuiera sur un ensemble d'acteurs formés à la reconnaissance des espèces émergentes suivies (cf. *listes hiérarchisées des coordinations territoriales - action n°4*).

La détection d'une espèce émergente ou d'une nouvelle espèce devra être transmise à l'animation de bassin afin de permettre une large communication de la donnée. Les échanges ultérieurs faciliteront la prise de décision concernant la gestion à mettre en œuvre dans le contexte rencontré, à savoir une surveillance ou une intervention incluant la détermination de ses modalités (mise en place de chantiers, choix de la technique de gestion, suivis).

Partenaires

Coordinateurs territoriaux et leurs réseaux, animation de bassin, Etat, gestionnaires d'espaces naturels, chercheurs

Indicateur(s)

- Nombre de téléchargements de la note en ligne ;
- Nombre de réseaux de veille formalisés dans le bassin Loire-Bretagne.

Produits

- Note méthodologique relative à la structuration d'un réseau de veille dans les coordinations territoriales ;
- Documents relatifs à la formalisation du réseau de veille dans les coordinations territoriales.

Références

- Haury J., Hudin S., Matrat R., Anras L. et al., 2010. *Manuel de gestion des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne*. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 136 p.
- Sarat E. (coord.) 2012. *Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire* (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128 p.
- Sites internet des coordinations territoriales
- Listes d'espèces actualisées de bassin et des coordinations territoriales



Participer à la mise en place des protocoles de gestion contre les espèces exotiques envahissantes émergentes dans le bassin Loire-Bretagne

Objectif(s)

Encourager l'action rapide sur les espèces exotiques envahissantes émergentes dans le bassin Loire-Bretagne grâce à la mise à disposition d'outils de connaissances et méthodologiques, ainsi que des propositions de protocoles-type de gestion en fonction des milieux.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

CALENDRIER

Régions et subdivisions territoriales en lien avec le bassin

PORTÉE

Contexte

Afin de pouvoir agir efficacement sur les invasions biologiques, il est important d'intervenir le plus tôt possible lorsque cela est nécessaire. En effet, lorsqu'une espèce invasive est détectée, deux choix s'offrent au gestionnaire : la non-gestion avec la surveillance du site ou la gestion. Si cette dernière option est retenue, l'action rapide est alors souhaitée pour éviter la propagation des espèces émergentes, mais elle doit cependant faire l'objet d'une préparation réfléchie. Plusieurs points sont à considérer dès la planification de la gestion, comme le devenir des déchets ou le choix du protocole d'enlèvement, qui prendra en compte les risques liés au site et les milieux concernés, pour le mettre en œuvre dans les conditions qui éviteront la dissémination des espèces invasives lors de l'intervention. L'un des rôles des coordinations territoriales est d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la préparation de ces actions de gestion et le cas échéant leur permettre d'avoir accès à une expertise.

Description

A l'échelle bassin :

Le rôle du groupe de travail de bassin sera de réunir les connaissances nécessaires à la mise en place de protocoles de gestion. Une synthèse des protocoles ayant été mis en œuvre pour gérer les espèces animales et végétales exotiques envahissantes émergentes (cf. action n°4) sera ainsi partagée. Elle comportera notamment les avantages et les limites de chaque type d'intervention ainsi que les précautions à prendre en fonction des milieux et de l'espèce considérés (pose de barrages flottants, devenir des déchets, etc.).

Le groupe de travail répondra également aux sollicitations d'expertise des coordinateurs territoriaux lorsque cela sera nécessaire, notamment dans le cas d'espèces émergentes ou de nouvelles espèces détectées sur le bassin Loire-Bretagne. Des fiches seront rédigées sur les espèces émergentes qui n'en auraient pas fait l'objet auparavant.

A l'échelle territoriale et locale :

C'est à l'échelle locale que les actions de gestion seront décidées et mises en œuvre, en lien avec la coordination territoriale concernée. Elles comprendront la description du protocole envisagé et le suivi qui sera mis en place après l'intervention de gestion. La mise en œuvre du protocole nécessitera de trouver rapidement des sources de financement pour pouvoir réaliser la gestion sans tarder.

Une fois la gestion réalisée, une fiche de suivi de chantier sera renseignée par le maître d'œuvre et transmise au coordinateur territorial, afin de pouvoir communiquer sur l'expérience acquise lors de la réalisation de la gestion. Une fiche expérience de gestion pourra également être rédigée le cas échéant et transmise à l'échelle bassin. Elles pourront être actualisées en fonction des résultats du suivi mis en place.

Partenaires

Coordinateurs territoriaux, CBN, experts et scientifiques, conseils généraux, DDT

Indicateur(s)

- Nombre de synthèses concernant des espèces émergentes produites à l'échelle du bassin Loire-Bretagne ;
- Nombre de chantiers de gestion d'espèces concernées par les synthèses, réalisés dans le bassin.

Produits

- Synthèse des protocoles de gestion ;
- Fiches expériences de gestion rédigées suite à la réalisation de l'action ou à défaut les fiches de suivi de chantier ;
- Fiche sur les espèces émergentes (hors liste de bassin).

Références

- Liste des plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne (2008)
- Pages internet liées au groupe de travail de bassin
- Sites internet des coordinations territoriales



Conseiller les porteurs de projets de gestion sur les aspects techniques et scientifiques des interventions

Objectif(s)

Apporter aux porteurs de projets de gestion des espèces exotiques envahissantes un ensemble de connaissances sur l'écologie des espèces de flore et de faune, les techniques de leur gestion et les suivis scientifiques à mettre en place pour pouvoir évaluer la gestion (évaluation coûts-efficacité).

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

Régions et Bassin

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

La mise en place des chantiers de gestion d'espèces exotiques envahissantes se diversifie par le nombre d'espèces gérées (augmentation d'espèces exotiques considérées comme envahissantes) et par les situations environnementales dans lesquelles elles le sont (passage des espaces périurbains aux espaces naturels publics voire privés). Il est donc nécessaire d'accompagner aux niveaux technique et scientifique les structures mettant en place de nouveaux chantiers de gestion lors de la préparation, de la réalisation et du suivi de ces actions.

Description

Une intervention de gestion sur une espèce exotique envahissante nécessite une organisation précise, de sa préparation à son évaluation. Un appui sera apporté aux porteurs de projet dès les premières étapes de la préparation du projet, grâce à des réunions d'information ou des échanges. Les informations échangées concerneront l'appui à la rédaction de plans de gestion, la réalisation de l'état initial, la gestion des déchets, l'utilisation des fiches de chantier, l'élaboration de suivis et l'évaluation globale des résultats de la gestion et des techniques utilisées. De plus, la mise à jour des manuels de gestion de la faune et la flore exotique envahissante (cf. action n°5) permettra aux porteurs de projet de disposer des différents aspects à prendre en compte lors de la planification d'actions de gestion concernant les espèces invasives.

L'appui aux porteurs de projets se fera notamment via les têtes de réseaux locales. En fonction de l'appui nécessaire et des moyens disponibles, les coordinations territoriales et le groupe de travail de bassin pourront être sollicités si une expertise est jugée nécessaire. La fiche de suivi de chantier sera mise à jour avec l'ajout d'une catégorie permettant de renseigner si l'action mise en œuvre a bénéficié d'un accompagnement par les têtes de réseaux locales, territoriales ou de bassin.

Partenaires

Coordinateurs territoriaux, organismes de recherche appliquée, gestionnaires d'espaces naturels, porteurs de projets

Indicateur(s)

- > Nombre de chantiers ayant bénéficié de conseils des têtes de réseaux locales ;
- > Nombre de chantiers ayant bénéficié d'une expertise des coordinations territoriales et/ou de bassin.

Produits

- > Manuels de gestion des espèces exotiques envahissantes sur le bassin Loire-Bretagne (cf. action 5) ;
- > Fiche de suivi de chantier mise à jour ;
- > Fiches « expérience de gestion » si intervention réalisée ou à défaut fiches de suivi de chantier.

Références

- > Liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne (2008)
- > Haury J., Hudin S., Matrat R., Anras L. et al., 2010. *Manuel de gestion des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne*. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 136 p.
- > Sarat E. (coord.) 2012. *Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire* (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128 p.
- > Fiche de suivi de chantier
- > Bases de données « expériences de gestion » en ligne
- > Sites internet des coordinations territoriales



Mettre en place un cadre scientifique à des opérations de gestion novatrices et présentant un intérêt à l'échelle du bassin

Objectif(s)

Evaluer l'intérêt et l'efficacité des méthodes de gestion utilisées pour des espèces ou des sites nouveaux ou différents. La mise en place de protocoles scientifiques est pour cela nécessaire et doit être réalisée en lien avec des scientifiques (universitaires, laboratoires de recherche, bureaux d'étude ou scientifiques spécialisés).

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

CALENDRIER

Bassin et Régions

PORTÉE

Contexte

Les connaissances concernant l'écologie des espèces émergentes sont indispensables pour leur gestion. Pour mettre en place des expérimentations, il faut rechercher des informations sur l'écologie de ces espèces dans leur milieu d'origine et éventuellement faire le parallèle avec des espèces dont l'écologie est proche (aquatiques, terrestres, ou des berges). Dans les milieux colonisés par ces nouvelles espèces exotiques, leurs caractéristiques et réactions aux traitements réalisés (mécanique, chimique ou biologique) ne sont généralement pas prévisibles, il faut donc réunir des informations issues des opérations déjà engagées en cadrant le plus possible les modalités de leur recueil. Par ailleurs, les données existantes relatives à l'évaluation des impacts des espèces invasives sont rares et les travaux concernant cet aspect sont donc à promouvoir.

Description

Le groupe de travail pourra être associé à différentes expérimentations, mesures et suivis à caractère de recherche appliquée, dont le but sera l'évaluation de l'intérêt et de l'efficacité des méthodes de gestion utilisées pour les espèces émergentes. Les expérimentations suivies pourront notamment porter sur la gestion de populations cibles et du devenir des déchets issus de la gestion.

Le groupe de travail de bassin accompagnera également les porteurs de projets dans la mise en place des opérations novatrices de gestion (planification, protocoles de suivis, évaluation avant-après gestion, etc.). En effet, l'organisation de ces actions nécessitera la mobilisation des connaissances disponibles (cf. action n°5) et éventuellement l'avis d'experts.

D'autre part, les résultats issus de ces opérations novatrices de gestion feront l'objet de fiches de suivi de chantier voire « expérience de gestion », qui seront diffusées dans et hors bassin (cf. action n°9).

Partenaires

Laboratoires de recherche fondamentale et appliquée, bureaux d'étude, gestionnaires, coordinateurs territoriaux

Indicateur(s)

- > Nombre de partenariats concernant des expérimentations, mesures et suivis dans le cadre de protocoles de recherche appliquée ;
- > Nombre de réponses à des sollicitations concernant l'appui à l'organisation d'opérations novatrices de gestion.

Produits

- > Articles scientifiques ;
- > Fiches « expérience de gestion ».

Références

- > Liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne (2008)
- > Fiche de suivi de chantier
- > Pages internet liées au groupe de travail de bassin
- > Sites internet des coordinations territoriales



Réaliser des outils de communication et des supports de sensibilisation

à la problématique des espèces exotiques envahissantes

Objectif(s)

Informer et sensibiliser un large public à la problématique des espèces exotiques envahissantes.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

CALENDRIER

Régions et Bassin

PORTÉE

Contexte

De nombreuses espèces exotiques envahissantes sont introduites ou relâchées dans les milieux naturels par méconnaissance des impacts qu'elles peuvent avoir sur ces milieux et les espèces indigènes. Pour limiter leur introduction et propagation par le grand public, il est nécessaire de le sensibiliser grâce à des documents de communication possédant un langage commun précisément défini et bénéficiant d'une caution scientifique. Cela permettra aussi de transmettre les bons gestes et pratiques à développer concernant les espèces exotiques envahissantes. Cet objectif a été l'un des fondements du groupe de travail de bassin depuis sa création en 2002, et plusieurs outils ont déjà été créés à cette fin.

Description

La sensibilisation d'un large public à la problématique des espèces exotiques envahissantes sera principalement réalisée par les coordinations territoriales. Pour cela, divers outils seront réalisés par les groupes d'animation locale pour valoriser les travaux mis en œuvre à leur échelle (stratégies territoriales, listes, guides de bonnes pratiques, etc.).

En fonction des besoins identifiés à l'échelle bassin, plusieurs documents de sensibilisation seront conçus à ce niveau en lien avec le groupe de travail et les groupes territoriaux. Ces outils pourront avoir des formes variées : plaquettes d'information, affiches (sur les espèces animales exotiques envahissantes par exemple), activités pédagogiques (quizz ludiques, jeux de plateau ou de cartes, etc.) à destination du grand public et/ou des élèves (primaire, collège et lycée, formations professionnelles), etc.

Ces outils, mis à disposition des acteurs concernés par la thématique des espèces exotiques envahissantes, pourront être déclinés au niveau territorial comme cela a été le cas avec l'exposition (2013) ou les affiches (2014) sur les espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne.

Partenaires

Coordinateurs territoriaux, ONCFS, organismes de recherche appliquée, collectivités territoriales, FREDON et FDGDON, CPIE, réseau des CEN

Indicateur(s)

- Nombre de documents de communication élaborés à l'échelle bassin par le groupe de travail ;
- Nombre de documents de communication déclinés à l'échelle régionale ;
- Groupes d'acteurs ciblés par les outils de communication (élus, scolaires, etc.).

Produits

- Documents de communication accessibles en ligne : plaquettes, affiches, activités pédagogiques, etc.
- Tableau de suivi de l'utilisation des documents de communication (emprunts de l'exposition, nombre d'exemplaires de chaque document de communication distribués, etc.).

Références

- Outils du groupe de travail : plaquettes, affiches sur les espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne, exposition, etc.
- Pages internet liées au groupe de travail
- Sites internet des coordinations territoriales

Organiser des journées de partage d'information et d'échanges

ouvertes aux acteurs de la gestion des espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne et à l'échelle nationale

Objectif(s)

Favoriser l'échange de connaissances, d'informations et de retour d'expériences grâce à l'organisation de journées et de séminaires ouverts à l'ensemble des acteurs de la gestion des espèces exotiques envahissantes : universitaires, collectivités, élus associations, établissements publics de l'Etat et des collectivités.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

Bassin

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

La prise en compte des invasions biologiques évolue beaucoup depuis une vingtaine d'année : la considération des impacts de ces espèces s'est accrue, ce qui a conduit à une multiplication des actions de gestion. La quantité d'informations et le nombre de personnes concernées augmentent, aussi le partage et la mutualisation d'outils sont nécessaires pour améliorer la synergie des efforts.

Pour cela, il est nécessaire d'échanger sur les sujets liés aux espèces exotiques envahissantes pour accroître les connaissances et l'efficacité de la gestion. Les rencontres précédemment organisées à l'échelle du bassin ont montré leur intérêt pour le partage d'informations, d'outils et de mise en commun de l'approche gestionnaire.

Description

L'animation de bassin organisera des journées techniques ouvertes à l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des espèces exotiques envahissantes. Ces journées permettront d'approfondir les échanges sur une thématique donnée (par exemple : la gestion des plantes aquatiques, des vertébrés ou des invertébrés exotiques envahissants, la gestion des déchets, etc.), et comprendront des sessions en salle et sur le terrain pour aborder les aspects techniques.

D'autre part, des séminaires d'échanges seront organisés tous les 3 ans, afin d'aborder des aspects généraux et des thèmes particuliers de la connaissance et de la prise en compte des espèces exotiques envahissantes.

Les synthèses des échanges qui auront eu lieu lors des journées techniques et des séminaires d'échanges seront mises en ligne et largement diffusées au public concerné.

D'autres journées d'échanges pourront également être organisées par les coordinations territoriales, afin de renforcer les réseaux territoriaux.

Partenaires

Coordinateurs territoriaux, coordinateurs de groupes de travail sur les espèces exotiques envahissantes, gestionnaires d'espaces naturels, chercheurs, associations de sensibilisation à l'environnement, collectivités territoriales

Indicateur(s)

- Nombre de participants aux journées d'échanges (journées techniques et séminaires) ;
- Nombre de journées d'échanges organisées pendant la période d'application de la stratégie.

Produits

- Documents associés à la réalisation d'une journée technique (compte-rendu, liste des participants, planches photos) disponibles en ligne ;
- Documents associés à la réalisation d'un séminaire d'échanges (tous les 3 ans) (compte-rendu, liste des participants, planche photos) disponibles en ligne ;
- Tableau récapitulatif des journées d'échanges et séminaires organisés pendant la période d'application de la stratégie.

Références

- Documents liés aux rencontres passées
- Pages internet liées au groupe de travail de bassin
- Sites internet des coordinations territoriales

Valoriser les travaux des groupes de travail et les outils existants sur les espèces exotiques envahissantes

Objectif(s)

Informer les acteurs impliqués dans la gestion des espèces exotiques envahissantes des outils existants et des travaux réalisés sur cette problématique, au sein du groupe de travail de bassin et d'autres réseaux ou structures.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

Bassin et Régions

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

Depuis sa création en 2002 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le groupe de travail sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne s'est doté d'un ensemble d'outils partagés, qui sont largement diffusés dès leur parution et accessibles au téléchargement sur internet. D'autres outils sont également mis en place par d'autres réseaux, tels que ceux du groupe de travail IBMA, ou structures (ONCFS, Onema, etc.) et afin d'éviter les redondances et les pertes de temps, il est nécessaire de rester informé de la parution de nouveaux outils.

Description

Une lettre semestrielle d'information numérique sera rédigée par l'animation de bassin en lien avec les coordinations territoriales. Cette lettre sera diffusée largement afin de valoriser les principales actualités concernant les espèces exotiques envahissantes et les activités du groupe de travail et des coordinations territoriales. Outre les actualités, elle mentionnera les derniers outils, documents et publications parus et présentera un agenda récapitulatif des dates des prochains événements relatifs aux espèces invasives. La lettre d'information aura pour destinataires les membres du groupe de travail de bassin, l'ensemble des réseaux concernés par cette thématique en lien avec le groupe de travail (groupe de travail IBMA, réseau des CEN, des RNF, etc.) et toute personne intéressée s'inscrivant sur la liste de diffusion. En complément de la lettre d'information, les actualités du groupe de travail seront également relayées grâce aux lettres d'information des partenaires du groupe (lettres d'information du groupe de travail IBMA, des techniciens de rivières, etc.), pour une valorisation élargie de ses actions dans le bassin et à l'échelle nationale.

Des plaquettes de valorisation des travaux et des outils du groupe de travail de bassin seront éditées tous les 3 ou 4 ans. Ces plaquettes pourront notamment être distribuées lors de journées techniques, de séminaires d'échanges, de réunions et de sessions de formation, afin de valoriser les actions du groupe de travail et de ses coordinations.

D'autre part, les travaux et outils du groupe de travail de bassin seront présentés lors des réunions des coordinations territoriales, mais également lors de la représentation du groupe de travail de bassin dans des réunions de portée plus large que le bassin (groupe de travail IBMA par exemple). Ces présentations pourront également être réalisées lors d'évènements tels que des colloques, des séminaires d'échanges et des journées techniques. La mise en ligne des outils sur internet et leur porter à connaissance lors de réunions et d'évènements permettront ainsi une valorisation des travaux et des outils du groupe de travail de bassin à l'échelle nationale.

Partenaires

Coordinateurs territoriaux, MEDDE, groupe de travail IBMA, CPIE, ONCFS, Onema, réseau des RNF, réseau des CEN

Indicateur(s)

- Lettres d'information semestrielles ;
- Nombre de réunions et d'évènements où les outils du groupe de travail ont été présentés ;
- Nombre de communications concernant le groupe de travail de bassin transmises pour parution dans les lettres d'information des partenaires du groupe.

Produits

- Outils du groupe de travail de bassin accessibles en ligne ;
- Lettres d'information semestrielles ;
- Comptes-rendus de réunions.

Références

- Plaquettes sur le groupe de travail de bassin (2008 et 2013)
- Outils du groupe de travail de bassin en ligne
- Pages internet liées au groupe de travail
- Sites internet des coordinations territoriales

Editer des outils techniques à partir des travaux du groupe de travail de bassin

Objectif(s)

Favoriser la prise en compte des espèces exotiques envahissantes, de l'identification des espèces jusqu'à leur gestion, grâce à un ensemble d'outils techniques partagés et conçus grâce aux travaux du groupe de travail de bassin.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

Bassin et Régions

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

Depuis sa création en 2002 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le groupe de travail sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne s'est doté d'un ensemble d'outils partagés, largement diffusés dès leur parution et accessibles au téléchargement sur internet. Ces outils permettent de faire connaître le groupe de travail, ses objectifs et ses travaux, mais également d'appuyer les porteurs de projets dans la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Description

Plusieurs documents, comme les manuels de gestion portant sur les espèces (plantes, vertébrés), seront mis à jour. Ils seront complétés grâce aux connaissances acquises dans le volet « Connaissance et échanges » (cf. action n°5). Deux manuels de gestion portant respectivement sur la gestion de la flore et de la faune exotiques envahissantes seront ainsi édités.

D'autre part, le guide d'identification des plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne paru en 2010 sera complété par des fiches sur de nouvelles espèces (flore, faune) nécessitant un suivi sur le bassin. Une fiche décrivant chaque espèce figurant dans la liste actualisée des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne (cf. action n°4) sera ainsi mise à disposition.

D'autres outils techniques en fonction des besoins identifiés pourront être conçus à l'échelle du bassin, comme par exemple un guide des principaux points pouvant être abordés dans une session de formation (cf. action n°21).

En complément des outils conçus à l'échelle bassin, d'autres outils techniques pourront être réalisés par les coordinations territoriales pour faire connaître et partager les travaux mis en œuvre à leur échelle (stratégies territoriales, listes, guides de bonnes pratiques, etc.).

Partenaires

Coordinateurs territoriaux, FCBN et CBN, ONCFS, Onema, INRA et autres organismes de recherche appliquée, groupe de travail IBMA

Indicateur(s)

- Nombre d'outils techniques conçus et édités (manuels de gestion, etc.) aux échelles bassin et territoriales ;
- Nombre d'exemplaires distribués pour chaque outil technique créé à l'échelle bassin sur la période d'application de la stratégie.

Produits

- Manuels de gestion sur la faune et la flore exotiques envahissantes ;
- Guide des principaux points pouvant être abordés dans une formation ;
- Fiches de description des espèces exotiques envahissantes ;
- Documents techniques réalisés par les coordinations territoriales.

Références

- Hudin S., Vahrameev P., et al. 2010. Guide d'identification des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 45 p.
- Haury J., Hudin S., Matrat R., Anras L. et al., 2010. *Manuel de gestion des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne*. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 136 p.
- Sarat E. (coord.) 2012. *Vertébrés exotiques envahissants* du bassin de la Loire (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128 p.
- Pages internet liées au groupe de travail de bassin
- Sites internet et outils des coordinations territoriales



Organiser ou aider à l'organisation d'actions de formation

Objectif(s)

Consolider un réseau d'acteurs formés à la reconnaissance, l'écologie et à la gestion des espèces exotiques envahissantes à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, afin d'optimiser le suivi et la gestion des espèces invasives et favoriser les échanges de données et d'expériences de gestion.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

Régions et Bassin

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

Les gestionnaires du milieu naturel sont confrontés à l'identification et aux nécessités de gestion d'un nombre croissant d'espèces exotiques envahissantes. Pour une meilleure efficacité du suivi et de la gestion de ces espèces, des formations ont été mises en place au niveau territorial ou local, permettant d'apporter aux gestionnaires des éléments de connaissance (réglementaires, techniques, etc.) et de partager les retours d'expériences.

Les gestionnaires du milieu naturel ne sont cependant pas les seuls acteurs confrontés aux espèces invasives, qui sont également problématiques pour d'autres catégories d'acteurs telles que les agents chargés de l'entretien des linéaires routiers et ferroviaires.

Description

Afin de poursuivre le développement des réseaux locaux, les coordinations territoriales proposeront des formations relatives au suivi et à la gestion des espèces exotiques envahissantes. Les sessions de formations porteront sur la reconnaissance, la biologie, l'écologie et la gestion de ces espèces, et comprendront des aspects pratiques afin de procéder à l'identification des espèces et au renseignement des outils de suivi sur le terrain. Plusieurs niveaux de formation pourront être mis en place, notamment concernant la reconnaissance des espèces, afin de pouvoir approfondir les connaissances concernant les critères d'identification des espèces exotiques envahissantes.

La réalisation de ces actions de formation permettra aux coordinations territoriales de favoriser les échanges de données relatives à la présence, à la répartition et à la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Afin d'appuyer les coordinations territoriales dans l'organisation de sessions de formations, une grille de formation sera rédigée à l'échelle du bassin. Ce cadre constituera un fondement commun et partagé entre les différentes coordinations territoriales et proposera un ensemble de points pouvant être abordés lors d'une formation sur les espèces exotiques envahissantes. Ces points concerneront notamment la présentation des définitions utilisées, de la réglementation, des dynamiques territoriales et de bassin, etc.

Une attention particulière sera portée sur les possibilités de mutualisation des supports de formation entre les différentes régions dans et hors bassin, afin de faciliter la préparation du contenu des formations. Une liste des supports de formation existants sera constituée et précisera les modalités d'accès et d'utilisation de chaque support.

Partenaires

Coordinateurs territoriaux, ONCFS, les CBN, les CPIE, gestionnaires des milieux naturels, experts et chercheurs, spécialistes de la communication

Indicateur(s)

- Nombre et niveaux des sessions de formations organisées sur le bassin Loire-Bretagne ;
- Nombre de personnes formées au sein de chaque coordination territoriale (avec précision des niveaux de formation suivis) ;
- Fonction des bénéficiaires des formations.

Produits

- Liste des supports de formation existants ;
- Guide des principaux points pouvant être abordés dans une formation ;
- Ecrits suite aux formations (articles, bilan, etc.) ;
- Listes régionales des participants aux formations (réseau).

Références

- Sites internet des coordinations territoriales
- Pages internet liées au groupe de travail de bassin



Organiser ou participer à des manifestations « grand public »

Objectif(s)

Eviter l'introduction d'espèces exotiques dans les milieux naturels grâce à la sensibilisation du grand public aux espèces exotiques envahissantes ; favoriser la remontée de données.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

Régions et Bassin

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

La gestion des espèces exotiques envahissantes est une problématique complexe et la communication avec le grand public peut être difficile, se heurtant souvent aux représentations sociales et aux amalgames résultant d'un manque de clarté du vocabulaire utilisé. La sensibilisation du grand public est cependant indispensable afin de réduire l'introduction ou la propagation des espèces invasives. Il est donc nécessaire d'avoir des messages clairs concernant la présentation des espèces concernées et de leurs impacts, ainsi que l'achat, la détention et l'utilisation des espèces exotiques envahissantes.

Description

La sensibilisation du grand public à la problématique des espèces exotiques envahissantes se fera principalement via les coordinations territoriales et leurs réseaux locaux. L'animation de bassin les appuiera dans la réalisation de cette action par la conception d'outils à destination du grand public qui pourront prendre des formes variées.

Les coordinations territoriales pourront participer à des événements réunissant un large public pour le sensibiliser à la problématique des espèces exotiques envahissantes et présenter les actions des coordinations territoriales. Dans cet objectif, des documents de communication (plaquettes, brochures, affiches, etc.) à destination du grand public seront élaborés et distribués lors de ces événements.

D'autre part, diverses rencontres telles que des sorties nature, chantiers de gestion mobilisant des bénévoles, etc. pourront être organisées en lien avec les acteurs locaux impliqués dans l'éducation à l'environnement. La sensibilisation des élèves grâce à des interventions ou des activités pédagogiques sera également à prendre en compte.

Partenaires

Coordinateurs territoriaux, CPIE, associations impliquées dans l'éducation à l'environnement, ONCFS

Indicateur(s)

- Nombre de documents de communication édités à l'échelle du bassin (plaquettes, brochures, affiches, etc.) ;
- Nombre d'événements organisés dans le bassin Loire-Bretagne ;
- Nombre de participation à des événements ;
- Nombre d'articles de presse parus sur les espèces exotiques envahissantes.

Produits

- Documents d'information et de sensibilisation (plaquettes, brochures, affiches, etc.) ;
- Articles de presse liés à des événements grand public le cas échéant.

Références

- Sites internet et outils de communication des coordinations territoriales
- Listes des coordinations territoriales
- Pages internet liées au groupe de travail de bassin



Valoriser les actions et projets mis en place dans le bassin Loire-Bretagne grâce à des collaborations et échanges hors de la métropole française

Objectif(s)

Faire connaître et valoriser hors de la métropole française la dynamique, le réseau d'acteurs et les projets mis en place dans le bassin Loire-Bretagne.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2014 à 2020

Bassin

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

L'étude de l'écologie des espèces exotiques envahissantes dans les milieux colonisés comprend souvent un suivi de leurs caractéristiques écologiques dans leur aire d'origine. De ce fait, plusieurs projets de recherche impliquent des laboratoires de différents pays et la transmission des connaissances acquises à l'échelle internationale est importante. Le groupe de travail de bassin a ainsi participé à deux colloques de portée européenne, en Irlande et au Portugal, lors desquels le groupe de travail et ses travaux ont été présentés.

Description

Les travaux du groupe de travail du bassin Loire-Bretagne seront valorisés lors de présentations de ses actions et projets, réalisées dans le cadre colloques de portée européenne et internationale. Ce porter à connaissance des travaux réalisés à l'échelle du bassin Loire-Bretagne sera également favorisé par la rédaction de résumés en anglais, et la proposition d'une traduction en anglais des principales pages du site internet, le rendant plus facilement accessible aux anglophones.

D'autre part, le groupe de travail participera à des projets de recherche nationaux et internationaux, afin de permettre l'acquisition et la diffusion de connaissances sur les espèces invasives du bassin Loire-Bretagne (écologie dans l'aire de répartition d'origine, dynamiques de colonisation, impacts et gestion dans les milieux envahis).

Partenaires

MEDDE, groupe de travail IBMA, ONCFS, organismes de recherche français et internationaux

Indicateur(s)

- Nombre de participations à des colloques de portée européenne et internationale ;
- Nombre de participations à des projets de recherche internationaux.

Produits

- Comptes-rendus de colloques ;
- Articles scientifiques ;
- Accès du site internet du groupe de travail en anglais.

Références

- Liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne (2008)
- Pages internet liées au groupe de travail

Maintenir et mettre à jour un site internet dédié aux espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne

Objectif(s)

Faciliter l'accès aux informations relatives au groupe de travail de bassin et à ses outils, ainsi qu'aux informations relatives aux invasions biologiques dans le bassin Loire-Bretagne.

Action mise en œuvre pendant toute la durée de la stratégie :

2016 à 2020

Bassin

CALENDRIER

PORTÉE

Contexte

Actuellement, le groupe de travail de bassin possède plusieurs pages internet hébergées sur le site du Centre de Ressources Loire nature. Ce site rassemble des informations relatives à la connaissance du bassin de la Loire, de ses milieux et de ses espèces, ainsi que des bases de données à destination des gestionnaires des espaces naturels. Les pages relatives aux espèces exotiques envahissantes concernent principalement les plantes aquatiques et les vertébrés exotiques envahissants.

La plupart des groupes territoriaux possèdent un ensemble de pages concernant les espèces exotiques envahissantes sur les sites des structures animant les coordinations (par exemple sur les sites des CEN, des DREAL, etc.) ou sur des sites dédiés comme pour l'ORENVA. Rassembler les informations relatives au groupe de travail de bassin et aux coordinations territoriales sur un même site permettrait d'avoir une vue d'ensemble des actions mises en œuvre dans le bassin Loire-Bretagne.

Description

Afin de faciliter l'accès aux informations relatives au groupe de travail, un site internet consacré au groupe de travail et à ses actions sur le bassin Loire-Bretagne sera développé. Ce site comprendra les parties suivantes :

- Le groupe de travail Loire-Bretagne, avec la présentation des membres du groupe de travail de bassin, son historique, ses objectifs et la présentation des différentes coordinations territoriales, les contacts correspondants ainsi que le renvoi aux pages internet existantes ;
- Les espèces suivies, avec la liste actualisée des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne et des informations sur chacune des espèces de la liste ;
- La gestion, avec les principales préconisations en matière d'intervention, les bons gestes et pratiques à mettre en œuvre et les retours d'expériences gestion ;

- Les outils et téléchargements, volet dans lequel il serait possible de consulter et de télécharger les différents outils créés par le groupe de travail de bassin. Pour plus de clarté, cette partie pourrait regrouper les outils par types de documents (plaquettes, manuel, affiches, rapports, etc.) ;
 - Les événements et colloques, avec la liste des événements organisés par le groupe de travail ou les coordinations territoriales, comprenant pour chacun un résumé et la mise à disposition au téléchargement des documents liés à l'évènement (présentations, comptes-rendus, listes de participants, etc.)
 - L'agenda, qui recensera l'ensemble des rencontres organisées au sein du bassin Loire-Bretagne (réunions, formations, séminaires, journées techniques, etc.)
 - La photothèque, qui permettrait de constituer une base de photographies utilisables pour la réalisation de documents.
- Le site sera consultable en français et en anglais, afin de permettre l'accès à ses informations à l'international (cf. action n°23).

Partenaires

Coordinateurs territoriaux, ONCFS

Indicateur(s)

- Nombre de visites sur le site ;
- Nombre de téléchargements des différents outils mis en ligne.

Produits

Site internet dédié aux espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne

Références

- Liste des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne (2008)
- Outils du groupe de travail de bassin
- Pages internet liées au groupe de travail de bassin
- Sites internet des coordinations territoriales

Acronymes

CBN :	Conservatoire botanique national
CEN :	Conservatoire d'espaces naturels
CPIE :	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
DREAL :	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
FCBN :	Fédération des conservatoires botaniques nationaux
FCEN :	Fédération des conservatoires d'espaces naturels
GTPI Centre :	Groupe de travail sur les plantes invasives de la région Centre
IBMA :	Invasions biologiques en milieux aquatiques (groupe de travail)
INRA :	Institut national de la recherche agronomique
MEDDE :	Ministère en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
ONCFS :	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA :	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ORENVA :	Observatoire régional des plantes exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques
MNHN :	Muséum national d'histoire naturelle
RNF :	Réserves naturelles de France
UICN :	Union internationale pour la conservation de la nature
UNEP :	Union nationale des entreprises du paysage

Document réalisé dans le cadre du plan Loire grandeur nature

PLAN
LOIRE
GRANDEUR NATURE

Pilotage

 Conservatoires
d'espaces naturels
La Fédération

Pour tout renseignement, contactez :

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
6, rue Jeanne d'Arc, 45000 Orléans
Tél. : 02 38 24 55 00 • Fax. : 02 38 24 55 01
Site internet :
www.plan-loire.fr
www.centrederessources-loirenature.com

**Formulée par le groupe de travail
sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes
du bassin Loire-Bretagne dans le cadre
du plan Loire Grandeur Nature 2007-2013**

Avec le soutien financier de :



Ce projet est cofinancé par
l'Union européenne. L'Europe
s'engage dans le bassin de la
Loire avec le Fonds européen
de développement régional.